

REPONSES AUX OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Il s'agit du relevé intégral des observations mais il convient cependant de noter que certaines personnes ont à la fois émis leurs observations sur le registre, par lettre et même par courriel.

OBSERVATION N°1 : (CF Document Annexe 1)

Monsieur D'HAUTEFEUILLE, Arnould – Hauteville-Caumont 62140 Hesdin 12 route Nationale

J'ai remis à M. DANCOISNE un document Word de 13 pages reprenant mes commentaires et des questions.

En complément de ce document, j'ai deux questions supplémentaires :

1°) Peut-on connaître les noms, adresses des propriétaires et locataires des parcelles concernées par l'implantation prévue des éoliennes ainsi que la date d'acquisition (ou d'entrée dans leur patrimoine) des dites parcelles par leur propriétaire actuel ?

2°) Peut-on rendre publiques les conditions financières précises des accords passés :

- a) Avec les propriétaires ou occupants des parcelles concernées ?
 - b) Avec les communes avoisinantes ou impactées par le projet ?
- (Signé D'HAUTEFEUILLE)

En complément de ce document, j'ai deux questions supplémentaires :

1°) Peut-on connaître les noms, adresses des propriétaires et locataires des parcelles concernées par l'implantation prévue des éoliennes ainsi que la date d'acquisition (ou d'entrée dans leur patrimoine) des dites parcelles par leur propriétaire actuel ?

2°) Peut-on rendre publiques les conditions financières précises des accords passés :

- a) Avec les propriétaires ou occupants des parcelles concernées ?
 - b) Avec les communes avoisinantes ou impactées par le projet ?
- (Signé D'HAUTEFEUILLE)

Réponse de Boralex : Comme cela est expliqué dans le paragraphe H). 2). *Conditions des accords passés pour l'installation des éoliennes* de ce mémoire, les accords entre les propriétaires et exploitants des terrains qui accueilleront une infrastructure du projet et la société BORALEX sont passés sous seing privé. A ce titre, ils se trouvent sous le sceau de la confidentialité. Il est donc impossible pour BORALEX de fournir la liste des personnes concernées ou les conditions financières de ces accords.

Avis du CE : Analyse et avis conformes (CF Document N° 1)

Prend acte des réponses de la SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES et n'ai aucun commentaire à formuler, la réglementation étant respectée.

Enquête publique

Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien par la société BORALEX-CAUMONT-CHERIENNES.

OBSERVATION N°2 :**GERON Christian, 7 rue de l'assaut Chériennes 62140.**

Peut-on connaître les noms adresses des propriétaires et locataires des parcelles concernées.

Pourquoi le Conseil Municipal a voté contre le projet du Quesnoy et aujourd'hui monsieur le maire est d'accord.

(Signé GERON)

GERON Christian, 7 rue de l'assaut Chériennes 62140.

Peut-on connaître les noms adresses des propriétaires et locataires des parcelles concernées.

Réponse de Boralex : Comme cela est expliqué dans le paragraphe H). 2). *Conditions des accords passés pour l'installation des éoliennes* de ce mémoire, les accords entre les propriétaires et exploitants des terrains qui accueilleront une infrastructure du projet et la société BORALEX sont passés sous seing privé. A ce titre, ils se trouvent sous le sceau de la confidentialité. Il est donc impossible pour BORALEX de fournir la liste des personnes concernées

Avis du CE :**Analyse et avis conformes (CF Observation N° 1)****OBSERVATION N°3 :****Madame SWANSON Gillian, Monsieur SWANSON Adrian – 2 rue du Hazoye Chériennes 62140.**

Nous sommes Britanniques et nous avons acheté la maison l'année dernière parce qu'elle était tranquille, calme et belle à Chériennes.

Nous sommes contre le projet éolien pour les raisons suivantes : la vue, le bruit, très proche de notre habitation, les nuisances sonores, toutes les nuisances possibles (réception télévision, ondes magnétiques et autres...) Pour les animaux (faune) et les fleurs (Flore) il ne sera pas bon. Aussi la dépréciation de notre habitation.

Si le parc éolien était en fonctionnement nous n'aurions pas acheté à Chériennes.

Je tiens à préciser que nous sommes impactés par la vue de trois éoliennes.

(Signé SWANSON)

OBSERVATION N°3 :

Madame SWANSON Gillian, Monsieur SWANSON Adrian – 2 rue du Hazoye Chériennes 62140.

Nous sommes Britanniques et nous avons acheté la maison l'année dernière parcequ'elle était tranquille, calme et belle à Chériennes.

Nous sommes contre le projet éolien pour les raisons suivantes : la vue, le bruit, très proche de notre habitation, les nuisances sonores, toutes les nuisances possibles (réception télévision, ondes magnétiques et autres...) Pour les animaux (faune) et les fleurs (Flore) il ne sera pas bon. Aussi la dépréciation de notre habitation.

Si le parc éolien était en fonctionnement nous n'aurions pas acheté à Chériennes.

Je tiens à préciser que nous sommes impactés par la vue de trois éoliennes.

(Signé SWANSON)

Réponse de Boralex : Les différents aspects évoqués ici ont fait l'objet d'études expertes réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Les résultats de ces études ont été pris en compte dans la définition du projet éolien de Caumont-Chériennes afin qu'il s'intègre le mieux possible dans son environnement et qu'il respecte les réglementations auxquelles il est soumis. Les études en question se trouvent dans les documents suivants du dossier :

- ❖ La vue : document 4-2-Volet Paysager ;
- ❖ Le bruit : document 4-4-Volet Acoustique ;
- ❖ Distance aux habitations : document 5-1-Etude De Dangers pages 29-30 ;
- ❖ Réceptions domestiques : document 4-1-2-Etude d'Impacts sur l'Environnement page 154 ;
- ❖ Faune et Flore : documents 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique et 4-3-2-Volet Ecologique.

Des rappels et des compléments ont été également fait dans ce mémoire sur certains points :

- ❖ Ondes électromagnétiques : paragraphe *D.2). Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...*;
- ❖ Dépréciation immobilière : paragraphe *G. Impact de l'éolien sur le patrimoine immobilier.*

Avis du CE :

La vue : Le paysage est l'expression dynamique entre un territoire concret et la perception que les populations en ont. Les valeurs attachées au paysage sont ainsi nécessairement plurielles (différents groupes sociaux résidents, populations non résidentes...) et évoluent aussi dans le temps. L'analyse paysagère, à travers des éléments objectifs (structures, composantes géographiques...) et subjectifs (représentations, perceptions...), s'attache ainsi à identifier une vision collective du territoire, véritable pilier des projets d'aménagement éolien.

Rappelons que les éoliennes marquent le paysage, c'est vrai, mais n'oublions pas que l'énergie éolienne est complètement réversible. Il est bien probable, que le changement climatique modifiera le paysage d'une manière beaucoup plus brutale. Il est évident que l'installation d'éoliennes culminant à 150m marque le paysage.

L'étude paysagère et patrimoniale permet d'analyser les effets du projet éolien sur le paysage et le patrimoine, et donc, par itération, d'adapter chaque projet

aux spécificités du territoire dans lequel il s'inscrit. Cette démarche a vocation de permettre une bonne insertion paysagère du parc éolien, tout en préservant le patrimoine situé à proximité.

L'impact sanitaire des éoliennes a fait l'objet de plusieurs rapports dont les plus récents ont été publiés en 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)¹ et par l'Académie nationale de médecine. Les conclusions de ces études indiquent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée »² au fonctionnement des éoliennes.

- L'ANSES considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent, « très en-deçà de celles de la vie courante ». En tout état de cause, elles ne peuvent être à l'origine de troubles physiques.
- L'Académie nationale de médecine estime, par ailleurs, que les infrasons émis par les éoliennes peuvent « raisonnablement être mis hors de cause », donc qu'ils ne provoquent pas d'effets sur la santé. Selon l'ANSES, la réglementation et la distance de 500 mètres entre les éoliennes et les premières habitations sont justifiées.

La distance des éoliennes par rapport aux habitations est étudiée pour chaque projet en fonction des caractéristiques du territoire sur lequel elles seront implantées. Depuis l'adoption de la loi Grenelle II en 2011, cette distance est obligatoirement de 500 mètres minimum.

Le Commissaire enquêteur estime qu'il appartient au pétitionnaire de s'informer (par l'intermédiaire des collectivités et mairies) auprès de la population immédiatement après la mise en service, des éventuelles perturbations générées qui devront être traitées dans les meilleurs délais.

Contrairement aux idées préconçues qui associeraient l'implantation d'un parc éolien à la dégradation du cadre de vie et à une baisse des valeurs immobilières dans le périmètre environnant, les résultats de plusieurs études scientifiques européennes et américaines relativisent les effets négatifs des parcs éoliens quant à la baisse des prix de l'immobilier. Dans la plupart des cas étudiés, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs. Le parc sera situé en zone rurale, où la pression foncière et la demande sont faibles. Les habitations les plus proches du projet se trouveront à plus de 500m de la première éolienne. D'après la bibliographie existante et d'après le contexte local de l'habitat, il est prévisible que les impacts sur le parc immobilier environnant seront négatifs faibles à positifs faibles selon les choix d'investissement des retombées économiques collectées par les collectivités locales dans des améliorations des prestations collectives.

OBSERVATION N°4 : REF COMMENTAIRE N° 1 et COURRIER N°1

Anita TUTTELL – 19 rue Principale 62390 FONTAINE L'ETALON

Sujet Britannique – Conseillère Municipale de FONTAINE L'ETALON

Je vous remets un document de 6 pages expliquant mon refus à l'implantation des éoliennes à Chériennes-Caumont.

(Signé Anita TUTTELL)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF - Courrier N° 1 - Commentaire N°1 reçu par voie électronique)

OBSERVATION N°5 : REF OBSERVATION N°7 et COURRIER N° 2

Anita et Jervis TUTTELL – 19 rue Principale 62390 FONTAINE L'ETALON

Nous vous remettons un courrier de Monsieur Van BENTHEM demeurant 1 rue de Chériennes à FONTAINE L'ETALON ainsi qu'un plan concernant le projet.

(Signé Anita et Jervis TUTTELL)

Avis du CE :

Dont acte aucun commentaire

Analyse et avis conformes (CF Observation N° 7 Courrier N° 2)

OBSERVATION N°6 : REF COURRIER N° 3

Jervis TUTTELL – 19 rue Principale 62390 FONTAINE L'ETALON

Je vous remets un document d'une page concernant le projet.

(Signé Anita et Jervis TUTTELL)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF - Courrier N° 3)

OBSERVATION N° 7 : REF OBSERVATION N°5 et COURRIER N° 2

Mr Antoine et Janna Van BENTHEM 1 rue de Chériennes à Fontaine l'Étalon.

Je suis contre ce projet et je vous remettrai un second courrier explicatif

(Signé Antoine Van BENTHEM)

Avis du CE :

Dont acte pas de commentaire

Analyse et avis conformes (CF Observation N° 5-36 - Courrier N° 2 et 19)

OBSERVATION N° 8 : Mr REVILLION, Éric Maire de CAUMONT ;

Je me suis présenté à l'enquête publique à Chériennes à titre privé pour exprimer mon avis favorable au projet éolien de Chériennes et Caumont étant favorable au développement des énergies renouvelables, des activités économiques du secteur, de l'entretien des chemins, de l'activité physique de nos communes (une commune qui ne vit pas se meurt).

Je pense que le projet impacte très peu tous les aspects environnementaux du secteur (faune, flore)... tous les aspects environnementaux ont été murement réfléchis par la société Boralex suivant l'Avis de la DREAL qui ont été à l'écoute de la population locale.

(Signé REVILLION, Éric)

Avis du CE

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 9 : REF COURRIER N° 4

Madame Lynn et Monsieur Alan COULSON, 3 chemin du moulin à FONTAINE L'ÉTALON :

Nous sommes britanniques.

Nous sommes défavorables au projet d'éolien de Caumont-Chériennes et nous vous remettons un courrier explicatif.

(Signé Lynn et Alan COULSON)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 4)

OBSERVATION N° 10 : REF OBSERVATION N°30 ET COURRIER N° 12
Mr Pierre DUJARDIN 1 rue des capucins 62140 Chériennes.

Conseiller Municipal – Sous réserve de réponses à mes interrogations concernant le projet d'éolien, je fournirai un courrier afin d'obtenir certaines précisions (financières, localisation...)
Actuellement, mon avis est défavorable au projet.

(Signé Pierre DUJARDIN)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Observation N° 30 Courrier N° 12)

OBSERVATION N° 11 : REF OBSERVATIONS N°20-45- DOCUMENT N° 3
Mr GRIOCHE Yves demeurant Sainte-Austreberthe.

Dans l'E.I page 21/236 EI environnement, il est marqué « une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire » - Rien ne transparaît dans les dossiers BORALEX « les 7 Vallées Comm » n'a pas été intégrée dans les études du projet. Je suggère au CE d'envisager une rencontre avec le président des 7 Vallées comm.

Pourquoi un seul registre d'enquête à Chériennes et non à Caumont concerné par le projet ?

J'adresserai au CE un Courrier explicatif sur mes interrogations du projet Boralex, par le site de la Préfecture prévu pour cet effet.

(Signé GRIOCHE Yves)

Avis du CE :

Le 29 juin 2018 j'ai contacté Mr DERAY Président de la Communauté de communes des 7 vallées par téléphone son numéro de portable ayant été donné par sa directrice. Mr DERAY m'a indiqué qu'il passera à Chériennes soit à ma permanence du vendredi 06 juillet ou à celle du mercredi 11 juillet 2018. Il ne s'est présenté à aucune de ces permanences. Le 19 juillet 2018 j'ai reçu par courriel des services de la Préfecture un courrier de Mr DERAY qui avait été faxé à la Préfecture le 11 juillet 2018 mais pas sur le site officiel de l'enquête publique. Respectant les délais fixés par arrêté préfectoral du 15 mai 2018 et le Code l'Environnement Je n'ai pas pris en compte ce courrier « arrivé hors délai 8 jours après la clôture de l'enquête publique».

Pour le registre d'enquête à Caumont le commissaire Enquêteur avait posé la question avant l'ouverture d'enquête. La réponse de la Préfecture un seul registre à Chériennes .

Analyse et avis conformes (CF Observations N° 20 et 45 Document N° 3)

OBSERVATION N° 12 : REF COURRIER N° 5

Mr WAMBERGUE André, 1 er Adjoint au Maire de Caumont demeurant 1 rue de Gennes 62140 CAUMONT.

Déclare remettre un courrier de deux pages à Monsieur le Commissaire Enquêteur concernant le projet éolien sur les communes de Chériennes et Caumont.

(Signé WAMBERGUE André)

Avis du CE :

Présentation du dossier Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

Avis du CE Analyse et avis conformes (CF - Courrier N° 5)**OBSERVATION N° 13 : REF COMMENTAIRE N° 5 ET COURRIER N°14**

Mr. POULIN Hervé 4 rue de Chériennes 62390 FONTAINE L'ETALON.

J'ai pris connaissance du dossier et remettrai un courrier motivant mes réticences aux projets éoliens à Monsieur le Commissaire Enquêteur lors de sa prochaine permanence.

(Signé POULIN Hervé)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 14 Commentaire N°5 reçu par voie électronique)**OBSERVATION N° 14 : REF COURRIER N° 16**

Mr. Baudoin du PASSAGE, Place de l'église 62140 Le Quesnoy-en-Artois.

Très opposé au projet éolien compte tenu de ma propriété bicentenaire avec vue imprenable jusqu'à Regnaville. Je vous adresserai un document justificatif.

(Signé Baudoin du PASSAGE)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 16)

OBSERVATION N° 15 : Mr PRUVOT Paul, 6 rue des capucins à Chériennes :

J'ai pris connaissance du dossier – Je suis pour le parc éolien.

(Signé PRUVOT Paul)

Avis du CE

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 16 : (CF Document Annexe 2):

Au nom du collectif CAUMONT NATURE ENVIRONNEMENT comptant une quinzaine de personnes ; j'ai remis ce jour à Mr le Commissaire enquêteur, un dossier de commentaires afin de contester le bienfondé de ce nouveau projet éolien sur les territoires de nos communes de CAUMONT et CHERIENNES.

La similitude de ce projet avec le précédent dit « les éoliennes du lin » qui a été refusé par Madame La Préfète du Pas-de-Calais le 14 janvier 2016 ne fait aucun doute et une fois encore nos territoires sont l'enjeu d'intérêts politiques et financiers qui ne font aucun cas de nos droits environnementaux les plus élémentaires.

Le Président de notre Région des Hauts de France s'est de nouveau prononcé tout récemment pour un arrêt de construction de parcs éoliens sur nos territoires et nous demandons aux pouvoirs publics de décréter un moratoire en ce sens afin de dresser un bilan énergétique et environnemental cohérent et justifiable sur cette énergie des...aléatoires.

30 juin 2018

(Signé Régis GALAND BRENT)

Porte-parole du Collectif CAUMONT NATURE ENVIRONNEMENT

Avis du CE :

Le Commissaire Enquêteur ne peut prendre en compte certains thèmes d'observations qui concernent des projets soumis à d'autres enquêtes publiques dont les rapports ont été remis et qui ont fait l'objet d'arbitrage par les autorités décisionnaires qualifiées (éoliennes du lin).

Analyse et avis conformes (CF Document N° 2)**OBSERVATION N° 17 : ; REF COURRIER N°6**

Je suis venue remettre mes observations d'opposition à ce projet ici à Chériennes.

Courrier daté du 30 juin 2018

(Signé Isabelle GALAND BRENT)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 6)

Enquête publique

Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien par la société BORALEX-CAUMONT-CHERIENNES.

Page 9 sur 61

OBSERVATION N° 18 : REF COURRIER N°7

Mademoiselle SIKORA Annette, demeurant N° 8 rue du Hazoye 62140 Chériennes.

J'ai pris connaissance du projet et vous remets un courrier expliquant ma décision ; je suis contre.

(Signé SIKORA Annette)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 7)

OBSERVATION N° 19 :

Mr. LURZET Denis demeurant à Brimeux.

Vu du dossier, revient à la prochaine permanence apporter ma contribution.

(Signé LURZET Denis)

Avis du CE :

Dont acte.

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

OBSERVATION N°20 : REF OBSERVATION N°11-45- DOCUMENT N° 3

Mr GRIOCHE Yves demeurant Sainte-Austreberthe.

J'ai rendu visite pour quelques questions administratives pour affiner mon questionnement final.

(Signé GRIOCHE Yves)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Observations N° 11 et 45 Document N° 3)

OBSERVATION N°21 :

Mr demeurant TOUPET Frédéric 1 rue de Régnauville à Chériennes.

J'ai pris connaissance du projet éolien – Je ne suis pas contre, étant pour les énergies renouvelables.

(Signé TOUPET Frédéric)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation favorable au projet

OBSERVATION N° 22 : REF COURRIER N° 8

Au nom du Collectif CAUMONT NATURE ENVIRONNEMENT et en ma qualité de porte-parole, j'ai déposé en Mairie de Chériennes, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur une lettre de Madame Lyne BOURNE habitant le hameau de Coquichart à CAUMONT.

Madame Lyne BOURNE, membre de notre collectif se déclare opposée au projet des éoliennes sur le territoire de Caumont y compris ses hameaux, ainsi que Chériennes.

(Signé Régis GALAND BRENT)
Porte-parole du Collectif CAUMONT NATURE ENVIRONNEMENT

[Avis du CE :](#)

[Dont acte](#)

[Analyse et avis conformes \(CF Courrier N° 8\)](#)

OBSERVATION N° 23:

Mr LAGACHE Elie demeurant 1 rue Sans-Binot à Chériennes.

Après avoir consulté les dossiers, j'ai apprécié le professionnalisme et le sérieux de la Société Boralex. On ne peut qu'être favorable au projet éolien de Caumont-Chériennes sachant que les centrales nucléaires présentent depuis toujours un réel danger pour la région. En contrepartie, l'éolien est un moyen de produire de l'énergie propre et inépuisable. Il procure également une manne financière pour les communes ce qui n'est pas négligeable, compte tenu de nos maigres budgets, et peut favoriser les investissements qui sont à ce jour irréalisables par manque de moyen.

Je souhaite que ce projet aboutisse, il sera créateur d'emplois et ne dénaturera en rien le paysage contrairement à certaines réalisations (pylônes haute tension, ponts, barre d'immeuble etc...)

(Signé LAGACHE Elie)

[Avis du CE :](#)

Présentation du dossier Les communes d'implantation et la communauté de communes bénéficient des retombées fiscales engendrées par l'implantation d'un parc éolien. Ces recettes fiscales permettent d'améliorer le cadre de vie des

habitants. La construction et l'exploitation du parc éolien va générer effectivement des emplois ; leur nombre n'est pas chiffré pour le projet.

Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 24:

Madame Virginie JANSSEUNE 10 rue d'en haut 80150 ESTREE

Je suis favorable au projet éolien de « chériennes-Caumont » pour les raisons suivantes : Dans quelques décennies les sources d'énergies actuelles telles que le pétrole, seront épuisées et qu'il faut dès aujourd'hui envisager leur remplacement. Il faut garder à l'esprit que le confort actuel nous fait consommer de plus en plus d'électricité. L'éolien est un moyen propre et inépuisable de produire l'énergie, sachant également qu'il n'impacte en rien l'environnement. Des études concernant la protection de la faune et de la flore le prouvent.

Chériennes le 4 juillet 2018

(Signé Virginie JANSSEUNE)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 25: ; REF COURRIER N° 9

Je soussigné Mr WAMBERGUE André déclare avoir remis un courrier de Madame GUILBERT Monique rue du plouy à Caumont.

(Signé WAMBERGUE André)

Avis du CE :

Dont acte.

Analyse et avis conformes (CF Courrier N° 9)

OBSERVATION N° 26: REF COURRIER N° 10

Je soussigné Arnould d'HAUTEFEUILLE gérant du GF des Ermitages déclare avoir remis à Monsieur le Commissaire enquêteur une lettre datée du 18 juin 2018 adressée au président de l'EPTB-AUTHIE et concernant le site Natura 2000 FR3100489. Je vous transmettrai la teneur d'une éventuelle réponse.

(Signé Arnould d'HAUTEFEUILLE)

Avis du CE :**Dont acte.****Analyse et avis conformes (CF Courrier N°10)****OBSERVATION N° 27:****Monsieur et Madame FENAU, André, PARMENTIER Marie-Thérèse, 3 route de Tollent 62140 CAUMONT.**

A : le projet éolien est trop proche du village et défigure le paysage. « Les éoliennes une folie qui mutile la France » article du Figaro semaine dernière.

Monsieur Xavier BERTRAND Président de Région trouve également qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes dans la Région Hauts de France.

Nous sommes complètement d'accord avec son raisonnement et somme contre l'implantation de ces éoliennes.

(Signé FENAU, André)

MH : Je remarque que l'implantation des éoliennes en France se fait de façon anarchique, il n'y a aucune cohésion, aucune réflexion. Je suis contre ce (s) projet (s).

(Signé PARMENTIER Marie-Thérèse)

A : le projet éolien est trop proche du village et défigure le paysage.

Réponse de Boralex : Concernant la proximité du parc par rapport aux lieux de vie, la distance réglementaire en France est un éloignement de 500 m (voir Arrêté du 26 août 2011 sur les Installations Classées Pour la protection de l'Environnement). Toutes les éoliennes du projet de Caumont-Chériennes respectent cette obligation.

MH : Je remarque que l'implantation des éoliennes en France se fait de façon anarchique, il n'y a aucune cohésion, aucune réflexion. Je suis contre ce (s) projet (s).

Réponse de Boralex : L'implantation retenue pour le parc éolien de Caumont-Chériennes est le fruit d'une analyse multicritère basé sur le travail de bureaux d'études spécialisés dans différentes thématiques (paysagère, environnementale...). Le contexte éolien local a notamment été une des caractéristiques du territoire prise en compte dans cette analyse.

Avis du CE :

Les réponses du maître d'ouvrage sont cohérentes, respectueuses de la législation et n'appellent pas de commentaires particuliers de la part du Commissaire enquêteur.

OBSERVATION N° 28:

Monsieur et Madame BEZU Régis, GREMONT Lysiane, 16 route de Caumont 62390 TOLLENT.

Les éoliennes puisent leur source dans le vent qui est une énergie renouvelable illimitée. L'implantation d'éoliennes sur notre territoire serait une technique de production d'électricité la plus écologique. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à l'implantation de ce projet éolien.

(Signé BEZU Régis, GREMONT Lysiane)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 29: REF COURRIERS N° 11-21

Madame ROUSSEL Marie-Josèphe, 19 rue sans-binot 62140 Chériennes.

Après avoir pris connaissance du dossier, en particulier de l'étude d'impact, et y ayant relevé des anomalies au niveau de l'étude acoustique, je mets ce jour au commissaire enquêteur une note argumentée avec photo et renvoi aux pages du dossier.

D'autre part, je tiens à faire remarquer qu'aucun propriétaire et seulement 1 exploitant, habite dans la commune et qu'ils n'en subiront donc pas les nuisances.

(Signé ROUSSEL Marie-Josèphe)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF Observations N° 40 Courrier N° 11-21)

OBSERVATION N° 30: REF OBSERVATION N°10 ET COURRIER N° 12

Monsieur Pierre DUJARDIN, 1 rue des capucins 62140 Chériennes.

Je vous remets ce jour un courrier explicatif concernant mes observations. Courrier du 06 juillet 2018 remis en mains propres à Monsieur DANCOISNE.

(Signé Pierre DUJARDIN)

Avis du CE :**Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation****Analyse et avis conformes (CF Observations N° 10 Courrier N° 12)****OBSERVATION N° 31: Madame Karine DELANNOY, professeur certifiée,**

Après avoir pris connaissance du dossier voici mes observations favorables au projet. L'éolien dans son entité s'inscrit dans une démarche de développement durable et se veut bénéfique pour l'avenir de notre planète et celle de nos enfants. Les énergies renouvelables laissent présager un avenir meilleur pour l'environnement même si, de manière légitime certains craignent une gêne visuelle ou des nuisances sonores. Le projet éolien mérite d'être lancé, le sérieux de l'entreprise BORALEX qui a su diligenter des enquêtes on ne sait plus sérieuses concernant la faune et la flore locales leur présence « sur le terrain » que ce soit à Caumont comme à Chériennes pour répondre aux questions des citoyens ainsi que pour expliquer les tenants et les aboutissants du projet prouve que ce dernier sera mené à bien et pour le bien de la commune. Enfin ce dispositif sera une source de revenu non négligeable pour le budget de la commune de Chériennes qui pourra ainsi procéder à des travaux et réalisations de plus en plus onéreux.

Fait à Chériennes le 09 juillet 2018

(Signé Karine DELANNOY)

Avis du CE :**Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.****OBSERVATION N° 32: REF OBSERVATION N°39 COURRIERS N° 20****Madame PRUVOT Micheline, retraitée, 5 route d'abbeville 62390 Auxi-le-Chateau**

Après avoir pris connaissance du dossier éolien, j'ai quelques interrogations, je vais remettre un courrier à Monsieur Jean-Paul DANCOISNE pour me permettre d'y voir plus clair. Manne financière pour la commune et les propriétaires sans aucun doute. Les nuisances il y en a toujours, tout le monde c'est après de nombreuses années que nous saurons vraiment les choses. Energie renouvelable verte ! Mais c'est le grand débat à ce jour pour en connaître la finalité. Enfin difficile de choisir entre le profit et le décor de la nature et de nos belles plaines car le parc éolien ce n'est pas très joli.

(Signé PRUVOT Micheline)

Réponse de Boralex : Afin de prendre connaissance de l'ensemble des retombées positives du projet pour le territoire, nous invitons à lire le paragraphe H.1) *Bénéfices du projet pour les collectivités locales et les riverains* de ce mémoire.

En ce qui concerne l'intérêt de l'éolien, le paragraphe A. 2) du mémoire explique certaines raisons importantes du développement de cette énergie renouvelable.

Avis du CE :***Les réponses du maître d'ouvrage sont cohérentes, respectueuses de la législation et n'appellent pas de commentaires particuliers de la part du Commissaire enquêteur.***

Enquête publique

Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien par la société BORALEX-CAUMONT-CHERIENNES.

Page 15 sur 61

[Analyse et avis conformes \(CF Courrier N°20\)](#)**OBSERVATION N° 33:**

Madame CORDIER, Christine, retraitée, 31 rue principale à Chériennes.

Emet un avis favorable au projet éolien, car je suis pour les énergies renouvelables. J'estime que c'est un bien pour la commune.

(Signé CORDIER, Christine)

Avis du CE : Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 34:

Madame LAGACHE Marie 1 rue Sans-binot CHERIENNES.

Les besoins en énergie sont de plus en plus grandissants, les réserves actuelles s'amenuisent il est urgent de préparer l'avenir pour nos enfants. Pour cela je suis favorable au projet éolien Caumont-Chériennes sachant que les études démontrent que le respect de l'environnement a été strictement abordé depuis plusieurs années.

(Signé LAGACHE Marie)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 35: REF COURRIER N° 18

Je soussigné WAMBERGUE, André déclare transmettre à Monsieur le Commissaire enquêteur un courrier de Monsieur FEBVRE Thierry demeurant 2 rue de Gennes 62140 CAUMONT.

(Signé WAMBERGUE, André)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

[Analyse et avis conformes \(CF Courrier N°18\)](#)**OBSERVATION N° 36 : REF COURRIERS N° 2 - N° 19**

Monsieur Van BENTHEM Antoine demeurant 1 rue de Chériennes à FONTAINE L'ETALON. Je remets un courrier, une photo et un plan concernant le projet.

(Signé Van BENTHEM Antoine)

Avis du CE :**Dont acte.****Analyse et avis conformes (Observations N° 5 et 7 Courriers N°2 et 19)****OBSERVATION N° 37 :**

Monsieur REVILLION Mickael et Mademoiselle LIMANTOUR Sandrine, 124 rue Sans-Binot 62140 Chériennes.

Reconnaissons avoir pris connaissance du projet éolien. Nous espérons que les nuisances sonores seront respectées par Boralex. Par ailleurs deux éoliennes semblent trop proches des communes. D'autre part, dans un rayon de 10 Kms il n'y a pas d'éolienne.

(Signé REVILLION Mickael- LIMANTOUR Sandrine)

Reconnaissons avoir pris connaissance du projet éolien. Nous espérons que les nuisances sonores seront respectées par Boralex. Par ailleurs deux éoliennes semblent trop proches

Réponse de Boralex : Le respect des normes acoustiques est une obligation légale en France, voir paragraphe C. de ce mémoire et le volet acoustique de l'étude d'impact. Ainsi, le parc éolien de Caumont-Chériennes respectera les normes imposées en France en matière acoustique.

Avis du CE :

Prend acte de la réponse de la SARL Boralex CAUMONT-CHERIENNES . Aucun commentaire.

OBSERVATION N° 38 :

Mr RANSON Jean-Pierre et Mme RANSON Thérèse 4 rue de brouilly 62140 Le Quesnoy en Artois.

Je suis contre le projet de parc éolien car il dénature le panorama du territoire.

(Signé RANSON Jean-Pierre et Mme RANSON Thérèse)

Je suis contre le projet de parc éolien car il dénature le panorama du territoire.

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur le paysage a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-2 Etude d'impact sur l'environnement
- ❖ Document 4-2-Volet Paysager
- ❖ Paragraphe B) *Atteinte au paysage* de ce mémoire.

Avis du CE :

La notion de paysage traduit une relation sensible et culturelle entre des individus et le territoire sur lequel ils se trouvent. Les paysages sont le fruit de transformations historiques successives liées au développement des sociétés. Ils continuent d'évoluer pour intégrer de nouveaux éléments comme les parcs éoliens.

OBSERVATION N° 39 : REF OBSERVATION N° 32 et COURRIER N° 20

Mme PRUVOT Micheline 5 Route d'Abbeville Auxi-le-Château

Je remets ce jour 11 juillet 2018, un courrier au commissaire Enquêteur pour le projet éolien de Chériennes.

(Signé PRUVOT Micheline)

Avis du CE : Analyse et avis conformes (CF Courrier N°20)

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

OBSERVATION N° 40 : REF OBSERVATION N° 29 COURRIERS N° 11 et 21

Madame ROUSSEL Marie-Josèphe, 19 rue sans-binot 62140 Chériennes.

Je remets ce jour au commissaire Enquêteur un rapport de 7 pages et 8 annexes sur le dossier. Après étude approfondie de la totalité des documents du dossier d'Enquête et compte tenu des incertitudes, approximations, oublis (délibérés ou non ?) qui n'ont je pense pas échappé au service instructeur de l'Etat je m'étonne de l'Avis émis par la MRAE.

Je suis bien entendu contre ce projet de parc éolien qui impactera non seulement les paysages lointains (éoliennes situées au point le plus haut du canton donc visibles de loin) mais surtout les centre bourgs (Chériennes-régnauville et Hauteville/Caumont) : effet de saturation et encerclement et également impact sonore (dépassements des seuils réglementaires en matière d'émergence).

(Signé ROUSSEL Marie-Josèphe)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

Analyse et avis conformes (CF observation n° 29 courriers N° 11 et 21)**OBSERVATION N° 41 : REF COURRIERS N° 22**

Mr MAJERUS Paul, 13 route de Berck 62390 GENNES-IVERGNY.

Remets deux courriers au commissaire Enquêteur concernant le tourisme et le Manoir

(Signé MAJERUS Paul)

[Avis du CE :](#)

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

[Analyse et avis conformes \(CF Courrier N°22\)](#)**OBSERVATION N° 42 :** REF COURRIERS N° 23

Mme Marie-Cécile GEIGER 31 rue d'Erambeaucourt 62140 Le Quesnoy en Artois.

Remet ce jour le 11 juillet 2018 un courrier avec photographie (photomontage exécuté par nos soins, mon mari et moi-même) prouvant l'impact visuel et auditif du projet pour notre exploitation et notre habitation ; Je suis contre.

(Signé Marie-Cécile GEIGER)

[Avis du CE : Analyse et avis conformes \(CF Courrier N°23\)](#)

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

OBSERVATION N° 43 : REF COURRIERS N° 24

Mr NOEL Jean-Marie 29 bis d'Erambeaucourt 62140 Le Quesnoy en Artois.

A remis ce jour un courrier de contestation le 11 juillet 2018 – fait pour mon père.

(Signé NOEL Jean-Marie- Marie-Cécile GEIGER)

[Avis du CE :](#)

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation

[Analyse et avis conformes \(CF Courrier N°24\)](#)**OBSERVATION N° 44 :**

Mr BELVAS Daniel CAUMONT – Mme BELVAS Liliane épouse BELVAS Daniel – Mr. MAILLARD Dominique Regnauville.

Nous sommes contre le projet éolien de Chériennes-Caumont pour les motifs suivants ; Les éoliennes défigurent nos paysages rurales tout en délestant financièrement le consommateur, elles, affichent aussi des performances qui feraient dire à n'importe quel enseignant « doit faire beaucoup mieux ».

Il faut que le vent atteigne au moins 40 Km/Heure pour permettre une production optimale. Trop de vent ou pas assez ça ne sert à rien. Voir la rentabilité personne ne peut dépendre à cela ? C'est donc une énergie aléatoire (voir celle de « Conchy sur-Canche – Boubers sur

Canche). Le rapport n'est que pour la Société BORALEX. Le propriétaire et locataire de la parcelle que ferai-t-on du géton à lapin ???

Dangers pour la biodiversité (oiseaux-chauves-souris). Sur un site allemand il a été constaté la disparition du vanneau Hupé. Le gibier migrateur est aussi concerné. Les fonds investis dans l'éolien sont trop couteaux – risques pour la santé.

Pollution visuelle, bruits ondes – Les animaux sauvages et familiers ainsi que le bétail (chevaux-chiens) sont sensibles aux infrasons. Mettez les éoliennes là où il y en a déjà et laissez notre territoire vierge – merci.

(Signé BELVAS Daniel –BELVAS Liliane épouse BELVAS Daniel –MAILLARD Dominique)

éoliennes défigurent nos paysages ruraux tout en délestant financièrement le consommateur, elles, affichent aussi des performances qui feraient dire à n'importe quel

Réponse de Boralex : Si le délestage financier auquel il est fait référence ici est la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), un paragraphe de ce mémoire y est consacré (voir partie K. Documents remis par Monsieur d'HAUTEFEUILLE de ce mémoire). Il y est notamment présenté le coût réel par ménage de cette CSPE et la part qu'y représente le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'éolien.

Il faut que le vent atteigne au moins 40 Km/Heure pour permettre une production optimale. Trop de vent ou pas assez ça ne sert à rien. Voir la rentabilité personne ne peut dépendre à

Réponse de Boralex : Les caractéristiques des différentes éoliennes qui pourraient être installées pour le projet de Caumont-Chériennes sont présentées dans l'annexe 4 page 22 du document 4-6-Annexes de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

On peut notamment y lire que les modèles de machines retenus produisent globalement de l'électricité sur une plage de vitesse de vent allant de 3m/s (10.8km/h) à 22m/s (79.2km/h). Les éoliennes vont ainsi produire de l'électricité en quasi-permanence.

Dangers pour la biodiversité (oiseaux-chauves-souris).

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

– risques pour la santé.

Réponse de Boralex : Le paragraphe D.2) *Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...* de ce mémoire présente les résultats d'un certain nombre d'études portées sur le sujet des impacts des éoliennes sur la santé et le corps humain menées à travers le monde. Il y est notamment traité le sujet des infrasons.

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

OBSERVATION N° 45 : REF OBSERVATIONS N°11-20- DOCUMENT N° 3

Mr GRIOCHE Xavier et Yves Sainte-Austreberthe

Remise d'un document – contribution de 46 pages sous forme PDF

(Signé GRIOCHE Xavier et Yves)

Avis du CE :

Analyse et avis conformes (CF observations n° 11-20- document N° 3)

OBSERVATION N° 46 : REF COURRIERS N° 25

Mr et Mme BRIOIS Dominique-Claudette

Remettons un courrier daté du 09 juillet 2019 de la part de Mr et Mme Robert et Véronique CLEWLEY et de Mr et Mme Clair et Tony INGRAMS qui ont une propriété au 12 rue du Hazoye à Chériennes .

(Signé BRIOIS Dominique-Claudette)

Avis du CE :

Dont acte.

Analyse et avis conformes (CF Courrier N°25)

OBSERVATION N° 47 : REF COURRIERS N° 26

Mr et Mme BRIOIS Dominique-Claudette

Remis un courrier le 11 juillet expliquant notre motivation d'être contre ce projet. Positionné entre trois villages (Chériennes-Caumont-Régnauville) éoliennes d'une auteur minimum de 150 mètres à 500 mètres des habitations. Ceci dit très fortes nuisances sonores – ondes magnétiques – mauvaises réception télévision et autres – destruction de la faune sauvage migrations des oies et autres – le passage des chauves-souris – la dévaluation de notre habitation.

Ce projet est incompréhensible et irrationnel un non-sens –

Je dis non à ce projet éolien.

(Signé BRIOIS Dominique-Claudette)

entre trois villages (Chériennes-Caumont-Régnauville) éoliennes d'une hauteur minimum de 150 mètres à 500 mètres des habitations. Ceci dit très fortes nuisances sonores – ondes

Réponse de Boralex : Les distances exactes entre chacune des éoliennes et les plus proches habitations se trouvent en page 30 du document 5-1 Etude de Dangers. La distance minimale pour chacune des éoliennes est de : E1 580m, E2 550m, E3 700m, E4 930m, E5 1.02km et E6 780m. Toutes les éoliennes du projet de Caumont-Chériennes respectent donc la distance réglementaire en France imposée par l'Arrêté du 26 août 2011 sur les Installations Classées Pour la protection de l'Environnement.

La hauteur de 150m correspond à un maximal pour le projet de Caumont-Chériennes et non une hauteur minimum.

Concernant les émissions sonores, un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le paragraphe *C. Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire.

– mauvaises réception télévision et autres –

Réponse de Boralex : Cet aspect est présenté en page 154 du document 4-1-2 Etudes d'Impacts sur l'Environnement dans le paragraphe « Risques de perturbations des ondes radioélectriques ». Concernant cette problématique, la société Boralex met tout en œuvre pour anticiper au maximum les possibles perturbations du signal TV et leur traitement par des études d'impact TV réalisées en amont complétées par d'éventuelles mesures de la qualité du signal avant et après l'installation du parc.

magnétiques – mauvaises réception télévision et autres – destruction de la faune sauvage migrations des oies et autres – le passage des chauves-souris – la dévaluation de notre

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique
- ❖ Paragraphes *D.1) Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et *E. L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

Analyse et avis conformes (CF Courrier N°26)

OBSERVATION N° 48 : REF COURRIERS N° 27

Mr LEBEL Guy 8 rue des capucins à Chériennes

Venu le 11 juillet remettre un courrier motivant mon désaccord sur l'implantation du parc éolien.

(Signé BRIOIS Dominique-Claudette)

Avis du CE :

Dont acte.

Analyse et avis conformes (CF Courrier N°27)

OBSERVATION N° 49 :

Mr LERUTH Patrick, 5 route de Tollent 62140 CAUMONT

Après étude des photos, je constate l'immensité des mats qui vont sur planter notre village. Ce projet divise la population, d'un côté le monde agricole et d'autre part les riverains et autres. D'autre part nous sommes sur un territoire saturé de mats d'éoliennes.

(Signé LERUTH Patrick)

Avis du CE :

Monsieur LERUTH étant conseiller Municipal de Caumont a dû suivre ce dossier depuis le début d'où mon interrogation pour son observation.

OBSERVATION N° 50:

Mr. CREPY Pascal 4 bis rue d'elbanne Regnaville.

Après consultation du dossier ; les problèmes constatés :

- Inutile car la France produit déjà un excédent d'électricité ;
- Inutile car elles impactent les riverains ;
- Inutile car elles apportent des effets délétères sur la santé ;
- Inutile car elles ont un impact sur la faune, la flore ;
- Conséquences le bruit ;
- Conséquences elles ne sont pas esthétiques ;
- Apportent des perturbations des ondes hertziennes de télévision ;
- Une perte financière d'un bien ;
- Un très gros impact sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris.

(Signe CREPY Pascal)

- Inutile car la France produit déjà un excédent d'électricité ;

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

- Inutile car elles apportent des effets délétères sur la santé ;

Réponse de Boralex : Le paragraphe D.2) *Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...* de ce mémoire présente les résultats d'un certain nombre d'études portées sur le sujet des impacts des éoliennes sur la santé et le corps humain menées à travers le monde.

- Inutile car elles ont un impact sur la faune, la flore ;

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore ont fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

- Conséquences du bruit ;

Réponse de Boralex : Un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le paragraphe C. *Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire.

- Conséquences elles ne sont pas esthétiques ;

Réponse de Boralex : Un paragraphe de ce mémoire le B.3) *L'esthétique du projet* traite ce sujet. Il est à noter que la perception d'un parc éolien n'est pas une notion exclusivement objective mais elle résulte également d'un jugement subjectif.

- Apportent des perturbations des ondes hertziennes de télévision ;

Réponse de Boralex : Cet aspect est présenté en page 154 du document 4-1-2 Etudes d'Impacts sur l'Environnement dans le paragraphe « Risques de perturbations des ondes radioélectriques ». Concernant cette problématique, la société Boralex met tout en œuvre pour anticiper au maximum les possibles perturbations du signal TV et leur traitement par des études d'impact TV réalisées en amont complétées par d'éventuelles mesures de la qualité du signal avant et après l'installation du parc.

- Une perte financière d'un bien ;

Réponse de Boralex : Concernant l'impact de l'éolien sur l'immobilier, ce sujet est présenté dans le paragraphe G. *Impact de l'éolien sur le patrimoine immobilier* de ce mémoire.

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

OBSERVATION N° 51:**Mr Jean-Claude et Béatrice POLMART 8 rue de Gennes CAUMONT**

Nous avons consulté le dossier et les photos montage ; nous sommes fermement opposés au projet.

Notre jolie région est déjà assez défigurée par ces monstres de fer. Pourquoi viens t'on encercler nos petits villages si tranquilles. On parle d'une énergie propre mais on nous pollue visuellement et certaines études prouvent également qu'il y a des nuisances sonores, un impact sur la santé et une menace pour la faune et la flore. La rentabilité des éoliennes reste à prouver car elles produisent très peu par rapport à nos besoins, par contre elles augmenteraient nos taxes sur la facture EDF.

Pourquoi continuer dans cette optique alors que d'autres pays ont abandonné. La seule motivation ne serait-elle pas financière !!!

Quel héritage allons-nous transmettre à nos enfants. Des millions de tonnes de béton et d'acier !!!

(Signé Jean-Claude et Béatrice POLMART)

Notre jolie région est déjà assez défigurée par ces monstres de fer. Pourquoi viens t'on encercler nos petits villages si tranquilles. On parle d'une énergie propre mais on nous pollue

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

certaines études prouvent également qu'il y a des nuisances sonores,

Réponse de Boralex : Un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le paragraphe C. *Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire

impact sur la santé

Réponse de Boralex : Le paragraphe D.2) *Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...* de ce mémoire présente les résultats d'un certain nombre d'études portées sur le sujet des impacts des éoliennes sur la santé et le corps humain menées à travers le monde.

une menace pour la faune et la flore.

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

augmenteraient nos taxes sur la facture EDF.

Réponse de Boralex : Il est fait référence ici est la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), un paragraphe de ce mémoire y est consacré (voir partie K. *Documents remis par Monsieur d'HAUTEFEUILLE* de ce mémoire). Il y est notamment présenté le cout réel par ménage de cette CSPE et la part qu'y représente le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'éolien.

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

OBSERVATION N° 52 : REF COURRIERS N° 28et N° 29

Mr Yves et Mme Jacqueline BRELLE, 7 rue du Pont CAUMONT.

Mon mari et moi avons remis ce jour (11 juillet 2018) chacun une lettre au commissaire enquêteur opposant notre position vis-à-vis de l'implantation des éoliennes Chériennes-Caumont.

(Signé Yves et Mme Jacqueline BRELLE)

Avis du CE :

Présentation du dossier Aucun commentaire concernant cette observation :

Analyse et avis conformes (CF Courriers N°28-29)

OBSERVATION N° 53 :

Mr Olivier JANSSEUNE habitant à ESTREE LES CRECY 10 rue d'en haut

J'ai pris connaissance du dossier et je suis pour les énergies renouvelables et, favorable au projet éolien de Chériennes, Caumont.

(Signé Olivier JANSSEUNE)

Avis du CE :

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de cette observation favorable.

OBSERVATION N° 54:

Mr Grégory BODEL habitant à HESDIN 1 rue Henri Catteau.

J'ai pris connaissance du dossier et je suis contre car je suis chasseur.

L'aspect visuel sera nul, la nuisance sonore, les voies migratrices vont changer les espèces diurnes se font tuer par les pales, la flore, les oiseaux de passage la nuit sont déroutés.

(Signé Grégory BODEL)

la nuisance sonore

Réponse de Boralex : Concernant l'impact sonore, un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le paragraphe *C. Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire

les voies migratrices vont changer les espèces

diurnes se font tuer par les pales, la flore, les oiseaux de passage la nuit sont déroutés.

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique
- ❖ Paragraphes *D.1) Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et *E. L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

❖

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

OBSERVATIONS RECUES PAR VOIE ELECTRONIQUE**COMMENTAIRE N° 1 - REF Observation N° 3 et courrier N°2**

Le lundi 11 juin 2018 14:26

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Anita TUTTELL

Adresse de messagerie:

anita.tuttell@orange.fr

Sujet:

À l'attention de M. Dancoisne, Commissaire-Enquêteur

Message:

Bonjour M. Dancoisne,

Ci-dessous je comprends un paragraphe concernant le tourisme aux alentours que j'avais oublié ce matin.

Cordialement

Anita TUTTELL

Le Pays des 7 Vallées: La nature à sa source, dans le Pas-de-Calais

La Nature à sa source! (selon le site de tourisme local)

Le Pays des Sept Vallées est une région d'une beauté naturelle exceptionnelle. L'industrie principale ici est le tourisme. Il y a un niveau élevé de chômage ici; les éoliennes ne font rien pour aider les entreprises locales ni pour offrir des emplois aux populations locales. En effet, l'implantation d'éoliennes détruit la beauté de la campagne environnante locale qui à son tour réduit le charme de la région aux touristes, notre principale source de revenus! Il y a beaucoup de gîtes ici qui sont populaires auprès des touristes qui viennent principalement de Hollande, de Belgique et d'Angleterre pour profiter de la campagne préservée et de la côte à proximité. Il y a une réelle inquiétude parmi les populations locales qui dépendent de l'industrie du tourisme que la destruction inévitable causée par les éoliennes se traduira par une énorme diminution du nombre de touristes qui choisissent de venir ici pour profiter du beau paysage et du patrimoine.

Commentaire n°1 : Mme. Anita TUTTELL

principale ici est le tourisme. Il y a un niveau élevé de chômage ici; les éoliennes ne font rien pour aider les entreprises locales ni pour offrir des emplois aux populations locales. En effet,

Réponse de Boralex : L'éolien est un secteur d'activité créateur d'emplois, notamment sur des zones proches des lieux d'implantations des éoliennes. Cela est présenté dans ce mémoire dans le paragraphe H.1) iii. *Impacts sur l'activité économique et l'emploi.*

proximité. Il y a une réelle inquiétude parmi les populations locales qui dépendent de l'industrie du tourisme que la destruction inévitable causée par les éoliennes se traduira par une énorme diminution du nombre de touristes qui choisissent de venir ici pour profiter du beau paysage et du patrimoine.

Réponse de Boralex : Outre le fait que les éoliennes puissent également être des objets d'attractivité touristique, l'étude paysagère du projet de Caumont-Chériennes propose des exemples de mesures d'accompagnement complémentaires visant à mettre en valeur l'offre touristique locale et à y inscrire le projet éolien (voir document 4-2-Volet Paysager pages 223 à 227).

Avis du CE :

Il est indéniable qu'un parc éolien induit des impacts paysagers, dans le sens où il modifie le paysage. Cependant le ressenti de cet impact est subjectif, et l'image écologique véhiculée par les éoliennes modifie considérablement le ressenti dû à la vision d'un nouvel objet haut de 150m en bout de pale. Une personne voulant pratiquer le tourisme vert est en général particulièrement sensible à l'avenir de la planète et de l'environnement. Aujourd'hui, les enjeux de notre temps et de notre société nous imposent de développer les énergies renouvelables pour préserver l'environnement dans ses fonctions vitales ce qui ne veut pas forcément dire dans son aspect originel. La présence d'un parc éolien dans un territoire rural témoigne justement des efforts réalisés pour lutter contre le changement climatique.

Au final, les éoliennes n'apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres. D'une manière transversale, on ne constate pas de grands clivages de positions, d'attitudes, de jugements ou d'attentes concernant les éoliennes.

Analyse et avis conformes (CF Observation N° 3 et courrier N°2)

COMMENTAIRE N° 2

Le samedi 16/06/2018 - 22:48

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Emmanuel DECAMP

Adresse de messagerie:

decamp.emmanuel@gmail.com

Sujet:

BORALEX CAUMONT CHERIENNES

Message:

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » : Antoine de St Exupéry.

Notre devoir est de pouvoir laisser aux générations futures une planète plus propre, Hors nous constatons chaque jour la dégradation de notre environnement et de notre santé à cause des phytosanitaires, des centrales au charbon, des centrales nucléaires. Ces mêmes centrales nécessitent des investissements colossaux, défrayent la chronique pour celles qui sont en construction (EPR de Flamanville, Cadarache, Fessenheim...) (risque sur la conception, la fabrication, les dérapages du budget de réalisation....).

Les besoins en énergie sont de plus en plus nombreux en lien nos modes de vie qui évoluent et l'augmentation de la population. Par ailleurs, il est important de pouvoir donner des ressources aux collectivités dans un contexte de désengagement de l'état, de faire à ce que dans les zones rurales des emplois puissent être créés (et pas uniquement d'augmenter l'emploi dans les centres urbains déjà surpeuplés). Le développement des grands centres urbains congestionne la circulation matin et soir avec son lot de pollution par les voitures dans les bouchons, participant ainsi encore plus au dérèglement climatique.

*Je suis Favorable à ce projet pour toutes les raisons suivantes :
L'éolien est une ressource inépuisable, propre et gratuite.*

Je souhaite que ce projet aboutisse car il créera des emplois et génèrera des retombées économiques positives localement, pour Chériennes, pour Caumont et j'espère aussi indirectement pour les communes alentours.

J'ai suivi le projet depuis le début, et j'ai apprécié le professionnalisme de la société BORALEX et particulièrement le fait qu'une transparence totale a été faite au travers de toutes les réunions réalisées, les réponses apportées. Je n'ai pas de doute que tout sera mis en œuvre pour le respect de l'environnement, depuis l'application des règles environnementales exigeantes et strictement appliquées imposées par l'administration jusqu'à la prise en compte de la protection de la faune et de la flore, et de faire aussi à ce que post-chantier les impacts négatifs soient largement inférieurs aux impacts positifs.

En sachant qu'une éolienne comme celle qui est envisagée d'être installée peut alimenter localement environ 3000 foyers en électricité propre, comment peut-on ne pas y être favorable ? Les éoliennes produisent une électricité locale et donc nécessitent moins de cout de transport de l'électricité que le nucléaire ou le charbon. La France, La Région et spécifiquement Chériennes et Caumont bénéficient de conditions favorables en terme de vent. Développer l'éolien fait qu'à chaque éolienne installée, nous sommes à chaque fois un peu plus indépendant qu'avec le pétrole ou le gaz russe. (Quid d'un embargo ?).

Emmanuel DECAMP

Avis du CE :

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de ce commentaire favorable.

COMMENTAIRE N° 3 :**le Jeudi 20/06/2018 - 11.31**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:
Gérard LORENZI**Adresse** **de** **messagerie:**
cesar57.lorenzi@gmail.com**Sujet:**
*Enquête Publique de Caumont Chériennes***Message:**
*Je suis favorable au projet qui a été étudié avec beaucoup de soins depuis le dépôt de permis fin 2016. Tout ce long travail de coordination de concertation et de réponses claires, faites aux services de l'état mérite un franc succès***Avis du CE :**

Présentation du dossier. Le commissaire Enquêteur prend acte de ce commentaire favorable.

COMMENTAIRE N° 4:**Le Jeudi 28/06/2018 - 19.47**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:
Jan Payne**Adresse** **de** **messagerie:**
jfnpayne@gmail.com**Sujet:**
*parc éolien Cheriennes Caumont***Message:**
*Mes objections aux éoliennes proposées à Cheriennes/Caumont sont les suivantes:**Je pense qu'elles sont très inesthétiques à regarder - une tache complète sur le paysage. Aussi, je n'ai vu aucune preuve qui me persuade qu'elles soient source économique*

d'énergie renouvelable vu que les machines mêmes coutent trois millions d'euros à fabriquer et qu'il faut mettre un socle béton d'entre 250 et 400 mètres carrés pour chaque éolienne. C'est vraiment un investissement colossal pour une production très limitée et fluctuante.

Ils sont également une menace potentielle pour la faune.

Commentaire n° 4 : M. Jan PAYNE

Je pense qu'elles sont très inesthétiques à regarder - une tache complète sur le paysage.

Réponse de Boralex : Un paragraphe de ce mémoire le B.3) *L'esthétique du projet* traite ce sujet. Il est à noter que la perception d'un parc éolien n'est pas une notion exclusivement objective mais elle résulte également d'un jugement subjectif.

Aussi, je n'ai vu aucune preuve qui me persuade qu'elles soient source économique d'énergie renouvelable vu que les machines mêmes coutent trois millions d'euros à

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

Ils sont également une menace potentielle pour la faune.

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique

Paragraphe D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire

Avis du CE :

Je ne reviendrais pas sur les différents thèmes indiqués ci-dessus auxquels je pense avoir déjà répondu.

COMMENTAIRE N° 5: REF OBSERVATION N°13 et IDENTIQUE COURRIER N° 14

Le dim. 01/07/2018 11:28

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:**Hervé POULIN****Adresse de messagerie:**herve.poulin@orange.fr**Sujet:***éoliennes Chériennes Caumont***Message:***M&Mme POULIN Hervé le 30 juin 2018**4 rue de Chériennes**62390 Fontaine L'Etalon**Madame, Monsieur,*

Il ne me semble pas que l'éolien soit une solution aux problèmes énergétiques. En effet le rendement d'une éolienne n'est pas suffisant (on admet communément 20%), c'est une énergie tributaire du vent (ne produit pas forcément quand on en a besoin) et le stockage de l'électricité produite n'en est qu'à ses balbutiements, ce sont toutes ces raisons qui me pousse à penser que cela ne peut être qu'une énergie d'appoint. Il me semble également que la motivation de l'implantation d'éoliennes est avant tout financière : on ne fait rien, et on a une rentrée d'argent conséquente. Lorsqu'il y a des investissements à réaliser (photovoltaïque, biomasse, méthanisation...), les "pseudo écologistes" se bousculent nettement moins !!! N'y aurait-il pas confusion entre écologie et économie ? J'admets que les deux peuvent être liés, mais lorsque c'est l'économie qui prime, on en arrive à des dérives.

J'habite en plein dans l'axe de l'implantation du projet éolien, les gigantesques nouveaux mâts devraient être implantés à mi-chemin de mon habitation et de ceux de Le Boisle (24 éoliennes qui gâchent déjà le paysage). Donc prêt de mon habitation, lorsque l'on habite cette région, c'est avant tout pour son cadre, sa vue... Le coût du foncier bâti et des habitations en prendraient un "sacré coup" ! Mais ce n'est certes pas le plus important, outre l'impact très important sur le paysage, il s'y ajoute celui sur la flore et la faune, perturbation des oiseaux, de leurs migrations, de leurs nidations... Le Parc du Marquenterre n'est pas très loin à vol d'oiseaux, la richesse et la diversité de sa faune comme de sa flore seront à n'en pas douter impactées. Que dire des conséquences sur le tourisme, la principale activité de notre région et la plus pourvoyeuse d'emplois.

Certaines études tendent à prouver qu'il y a également des nuisances sonores (qui ne peuvent être remises en cause) mais également un impact sur la santé, j'ai trois enfants et dans de tels cas, le principe de précaution, à mon sens, doit s'exercer sans aucune réserve. Ce fait semble de plus en plus avéré, certains éleveurs notent une baisse considérable de la qualité et de la quantité de leur production laitière.

À tout cela s'ajoute un rapport de 2014 sur la vallée de l'Authie qui préconisait, déjà à l'époque, de stopper l'implantation d'éoliennes dans cette même vallée.

C'est pour toutes ces raisons, qui me semblent objectives et dépourvues de tout sectarisme,

Enquête publique**Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien par la société BORALEX-CAUMONT-CHERIENNES.****Page 33 sur 61**

que je m'oppose farouchement à ce projet. Je suis foncièrement "écologiste" (si ce terme n'est pas galvaudé et à connotation politique), en tout cas ardent défenseur de la Nature.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

M&Mme POULIN

Avis du CE :

Analyse et avis conformes (CF observation n°13 et identique courrier n° 14)

COMMENTAIRE N° 6:

Le Lun. 02/07/2018 19:44

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

David et Sandra Martin

Adresse de messagerie:

dwc1952@yahoo.co.uk

Sujet:

Boralex Caumont Chériennes

Message:

Quelle horreur !, Encore des éoliennes misérables par ici avec quelques unes prévues entre notre village et Chériennes qui seront clairement visibles d'ici à Fontaine L'Etalon. Nous voudrions objecter. Nos raisons incluent: elles sont laides, elles gâchent la campagne et elles ne peuvent prétendre être respectueuses de l'environnement car elles ont chacune un énorme socle de béton, elles coûtent beaucoup d'argent pour fabriquer, et elles n'amènent même pas d'emploi dans cette région. On les fabrique en Allemagne et même les hommes qui les montent ne sont pas de la région et sont logés dans des gîtes locaux - cela apporte au moins une petite quantité de revenus pour cette région mais pas assez pour compenser les touristes qui ne veulent plus venir à une zone industrielle laide au lieu de la belle campagne qui les attirait dans le passé.

Commentaire n° 6 : M. David et Mme. Sandra MARTIN

elles sont laides, elles gâchent la campagne

Réponse de Boralex : Un paragraphe de ce mémoire le B.3) *L'esthétique du projet* traite ce sujet. Il est à noter que la perception d'un parc éolien n'est pas une notion exclusivement objective mais elle résulte également d'un jugement subjectif.

socle de béton, elles coûtent beaucoup d'argent pour fabriquer, et elles n'amènent même pas d'emploi dans cette région. On les fabrique en Allemagne et même les hommes qui les

Réponse de Boralex : L'installation d'un parc éolien a un réel impact sur l'activité économique et l'emploi local. Ces aspects sont présentés au sein du paragraphe H.1) *Bénéfices du projet pour les collectivités locales et les riverains* de ce mémoire, dans la partie iii. *Impact sur l'activité économique et l'emploi*. Il est important de rappeler ici que Boralex est une entreprise du Pas-de-Calais dont le siège social est la base de maintenance sont situés à Blendecques.

une petite quantité de revenus pour cette région mais pas assez pour compenser les touristes qui ne veulent plus venir à une zone industrielle laide au lieu de la belle campagne qui les attirait dans le passé.

Réponse de Boralex : Concernant le tourisme, outre le fait que les éoliennes puissent également être des objets d'attractivité touristique, l'étude paysagère du projet de Caumont-Chériennes propose des exemples de mesures d'accompagnement complémentaires visant à mettre en valeur l'offre touristique locale et à y inscrire le projet éolien (voir document 4-2-Volet Paysager pages 223 à 227). L'impact potentiel du projet sur le tourisme étranger a fait l'objet d'un paragraphe particulier de ce mémoire, le paragraphe B.2).

Avis du CE :

Les explications de la SARL Boralex CAUMONT-CHERIENNES sont claires et bien explicites

Les éoliennes marquent le paysage, c'est vrai, mais n'oublions pas que l'énergie éolienne est complètement réversible. Il est bien probable, que le changement climatique modifiera le paysage d'une manière beaucoup plus brutale.

IL est indéniable qu'un parc éolien induit des impacts paysagers, dans le sens où il modifie le paysage. Cependant le ressenti de cet impact est subjectif, et l'image écologique véhiculée par les éoliennes modifie considérablement le ressenti dû à la vision d'un nouvel objet haut de 150m en bout de pale. Une personne voulant pratiquer le tourisme vert est en général particulièrement sensible à l'avenir de la planète et de l'environnement. Aujourd'hui, les enjeux de notre temps et de notre société nous imposent de développer les énergies renouvelables pour préserver l'environnement dans ses fonctions vitales ce qui ne veut pas forcément dire dans son aspect originel. La présence d'un parc éolien dans un territoire rural témoigne justement des efforts réalisés pour lutter contre le changement climatique.

Au final, les éoliennes n'apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres. D'une manière transversale, on ne constate pas de grands clivages de positions, d'attitudes, de jugements ou d'attentes concernant les éoliennes.

COMMENTAIRE N° 7: **REF COMMENTAIRE N° 11**

Le jeu. 05/07/2018 09:58

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

COHEZ Vincent

Adresse de messagerie:

v.cohez@cmnf.fr

Sujet:

Comment envoyer un avis pour l'enquête publique

Message:

Bonjour, Je souhaite transmettre un avis sur cette enquête publique mais de façon numérique, je ne peux me déplacer en mairie. Pouvez-vous m'indiquer la procédure. Merci bien

Avis du CE :

Aucun commentaire concernant cette observation

COMMENTAIRE N° 8:

Le Sam. 07/07/2018 20:25

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

rene kleijntjens

Adresse de messagerie:

rhkleijn@gmail.com

Sujet:

ebolines a cherienne caumont

Message:

Bonjour

I suis contre, parce que notre region a une character expectionelle. Il y a une grande risque de saturation du paysage par l eolinne. Ca c est notre objection principal.

Cordialement,

*Rene et Anja Kleijntjens
Rue Jacot 2
Fontaine l Etalon*

Commentaire n° 8 : M. René et Mme. Anja KLEIJNTJENS

I suis contre, parce que notre region a une character expectionelle. Il y a une grande risque de saturation du paysage par l eolinne. Ca c est notre objection principal.

Réponse de Boralex : La saturation visuelle du paysage a fait l'objet d'une analyse particulière au cours de l'étude paysagère du projet éolien de Caumont-Chériennes. Cette analyse est réexpliquée dans le paragraphe B.1). *Saturation visuelle de l'environnement de ce mémoire.*

Les conclusions de cette étude se trouvent dans le tableau en page 89 du document 4-2-Volet Paysager du dossier. Il ressort de cette analyse qu'aucune des 15 communes étudiées ne présente un angle exempt de vue sur l'éolien inférieur à 60° (synonyme de saturation) en prenant en considération le parc éolien de Caumont-Chériennes. Cela est dû notamment aux larges respirations visuelles entre les parcs.

Avis du CE :

Les éoliennes marquent le paysage, c'est vrai, mais n'oublions pas que l'énergie éolienne est complètement réversible. Il est bien probable, que le changement climatique modifiera le paysage d'une manière beaucoup plus brutale.

COMMENTAIRE N° 9:

Le dim. 08/07/2018 16:31

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Arnould d'Hautefeuille

Adresse de messagerie:

adhautefeuille@free.fr

Sujet:

protégeons nos paysages!

Message:

Madame Brigitte Macron
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris

Chère Madame,

..... près de Hesdin à 40 kilomètres du Touquet.

L'environnement dit des « 7 vallées » a été jusqu'à présent sauvegardé d'un point de vue paysager et est donc propice au développement du tourisme, notamment britannique, ce qui vient pallier la faiblesse relative du tissu industriel. Ainsi, entre la forêt d'Hesdin (62140) et celle de Labroye, le paysage n'est à ce jour hypothéqué par aucune nuisance paysagère (si l'on excepte la D 928 elle-même où circulent 2000 camions par jour et le parc éolien de Gueschard –situé dans la Somme- qui défigure les perspectives paysagères au sud de la vallée de l'Authie).

Je me permets de vous écrire comme compatriote picarde pour obtenir votre support dans le combat que nous menons contre l'implantation programmée de parcs éoliens dans ce secteur encore sauvegardé. Il en va de la protection des paysages que l'intérêt général et le bien être des habitants commandent de conserver vierges de toute éolienne.

Il en va également de la faune qui serait durablement impactée par un parc éolien en cours d'enquête publique (du 11 juin au 11 juillet 2018) sur les communes de Chériennes et Caumont. Une partie de la forêt de Labroye a en effet été classée Natura 2000 du fait de la présence de chiroptères rares demandant à être sauvegardés.

A cet égard, je vous joins la copie de la lettre que j'adresse ce jour à Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, pour attirer son attention sur l'incohérence qu'il y aurait à en même temps et dans des lieux immédiatement voisins, protéger la faune de façon durable (Natura 2000) et introduire des éoliennes dont toutes les études montrent qu'elles sont des « tueuses » de chiroptères.

Je vous remercie de la bonne attention que vous voudrez bien apporter à cette lettre et vous prie d'agréer, Chère Madame, , ma respectueuse considération,

Avis du CE :

AUCUN COMMENTAIRE

COMMENTAIRE N° 10:

Le dim. 08/07/2018 16:35

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:*Arnould d'Hautefeuille***Adresse de messagerie:**adhautefeuille@free.fr**Sujet:***protégeons nos paysagesd***Message:**

*Madame Brigitte Macron
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris*

Chère Madame,

..... *près de Hesdin à 40 kilomètres du Touquet.*

L'environnement dit des « 7 vallées » a été jusqu'à présent sauvegardé d'un point de vue paysager et est donc propice au développement du tourisme, notamment britannique, ce qui vient pallier la faiblesse relative du tissu industriel. Ainsi, entre la forêt d'Hesdin (62140) et celle de Labroye, le paysage n'est à ce jour hypothéqué par aucune nuisance paysagère (si l'on excepte la D 928 elle-même où circulent 2000 camions par jour et le parc éolien de Gueschard –situé dans la Somme- qui défigure les perspectives paysagères au sud de la vallée de l'Authie).

Je me permets de vous écrire comme compatriote picarde pour obtenir votre support dans le combat que nous menons contre l'implantation programmée de parcs éoliens dans ce secteur encore sauvegardé. Il en va de la protection des paysages que l'intérêt général et le bien être des habitants commandent de conserver vierges de toute éolienne.

Il en va également de la faune qui serait durablement impactée par un parc éolien en cours d'enquête publique (du 11 juin au 11 juillet 2018) sur les communes de Chériennes et Caumont. Une partie de la forêt de Labroye a en effet été classée Natura 2000 du fait de la présence de chiroptères rares demandant à être sauvegardés.

A cet égard, je vous joins la copie de la lettre que j'adresse ce jour à Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, pour attirer son attention sur l'incohérence qu'il y aurait à en même temps et dans des lieux immédiatement voisins, protéger la faune de façon durable (Natura 2000) et introduire des éoliennes dont toutes les études montrent qu'elles sont des « tueuses » de chiroptères.

Je vous remercie de la bonne attention que vous voudrez bien apporter à cette lettre et vous prie d'agréer, Chère Madame, , ma respectueuse considération,

Avis du CE :

AUCUN COMMENTAIRE**COMMENTAIRE N° 11 REF COMMENTAIRE N° 7****Le lun. 09/07/2018 11:41**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:**COHEZ Vincent****Adresse de messagerie:**v.cohez@cmnf.fr**Sujet:***Avis projet éolien Boralex Caumont Cheriennes***Message:***Bonjour, Ne pouvant me rendre physiquement en mairie de Cheriennes, je vous adresse cet avis par mail pour l'enquête publique:**Avis de la CMNF pour enquête publique : projet éolien Boralex Caumont Cheriennes**La Coordination Mammalogique est une association qui étudie et protège les mammifères sauvages sur la Nord et Pas de Calais depuis plus de 25 ans. Elle intervient notamment sur les chauves-souris.**La CMNF n'est pas opposée au développement d'énergies renouvelables, elle a travaillé en partenariat sur différents projets éoliens en région. Mais le cas de celui-ci est particulier et nous tenons à exprimer notre position pour l'enquête publique**La zone d'implantation est située dans un secteur que nous connaissons très bien et que nous suivons depuis une vingtaine d'années.**Nous sommes en limite du département de la Somme, sur la rive nord de la vallée d'Authie et dans ce que nous appelons le triangle d'or du NPdC pour les chauves-souris : triangle reliant les villes de Montreuil-sur-Mer, Hesdin et Auxi-le-Chateau. Nous trouvons dans cette zone les principales colonies du NPdC des espèces patrimoniales (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, ainsi que la présence du Petit Rhinolophe et du Murin de Bechstein)**Le projet d'implantation est situé à proximité du Bois de Labroye, une partie de ce bois est classé en Natura 2000 pour les chiroptères. Nos études ont permis de trouver en hiver et de localiser 2 gîtes de repro de la Barbastelle avec en été une trentaine d'individus (mais également site d'hibernation et de swarming d'autres espèces Grand Murin, Oreillards, Pipistrelle, Murin à moustaches, de Natterer, de Bechstein, à oreilles échancrées.**Les suivis par radiopistage de la Barbastelle et du Grand Murin ont montré des déplacements de l'ordre de 8 à 10 km autour du bois, empruntant les réseaux de haies, et coupant par des zones cultivées (et donc par la zone d'implantation).*

Des suivis récents ont mis en évidence la présence de ces espèces à moins d'1 km de la zone d'implantation prévu, ainsi que la présence en période de repro de pipistrelle commune et Sérotine commune (des espèces plus particulièrement impactées par les éoliennes).

Il s'agit également d'une zone de transit et de migration importante avec des contacts de Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius. A nouveau des espèces très impactées par les éoliennes.

Il existe déjà de nombreux parcs éoliens dans ce secteur, pour lesquels il n'y a pas eu de réels suivis post-installation sur la mortalité, ni de mesures compensatoires pour les chiroptères malgré la richesse de la zone.

Nous commençons à nous inquiéter sérieusement sur l'impact cumulé de ces parcs. Nous constatons depuis quelques années un déclin important des Barbastelles dans le secteur, les causes ne sont pas clairement identifiées et elles sont peut-être multiples mais les éoliennes peuvent en être une, ou fragiliser les effectifs déjà réduits, surtout avec une implantation aussi proche de la zone principale de repro, et d'hibernation.

Nous disposons des données de suivis et des résultats et cartos de nos études si besoin.

Les mesures proposées par le promoteur, ne sont pas satisfaisantes pour la pérennité des populations locales et migratrice (le bridage est évoqué mais nous n'avons aucune garantie sur sa mise en oeuvre, pas de mesures compensatoires prévues, des éoliennes trop proches d'éléments structurants du paysage, et pas vraiment d'étude sur l'effet cumulé des nombreux parcs déjà en activité et des barrières que cela constituent).

Nous sommes donc fermement opposés à ce projet, nous demandons la création de zones de respiration (sans éoliennes dans les secteurs à enjeux) (ce concept de zones de respiration est déjà repris au niveau paysager) et une forme de moratoire sur les projets dans ce secteur avec une analyse fine des impacts et des retours des études de mortalité (études que nous ne parvenons pas à obtenir).

Je suis disposé à avoir une réunion avec vos services et les acteurs éoliens pour exposer les raisons de notre opposition et nos craintes.

Pour la CMNF, le vice-président et responsable du groupe chiroptères Vincent COHEZ

Commentaire n° 11 : réf commentaire n° 7 : M. Vincent COHEZ, Vice-Président de la CMNF

La zone d'implantation est située dans un secteur que nous connaissons très bien et que nous suivons depuis une vingtaine d'années.

Le projet d'implantation est situé à proximité du Bois de Labroye, une partie de ce bois est classé en Natura 2000 pour les chiroptères. Nos études ont permis de trouver en hiver et de localiser 2 gîtes de repro de la Barbastelle avec en été une trentaine d'individus (mais également site d'hibernation et de swarming d'autres espèces Grand Murin, Oreillards, Pipistrelle, Murin à moustaches, de Natterer, de Bechstein, à oreilles échanquées.

Les suivis par radiopistage de la Barbastelle et du Grand Murin ont montré des déplacements de l'ordre de 8 à 10 km autour du bois, empruntant les réseaux de haies, et coupant par des zones cultivées (et donc par la zone d'implantation).

Réponse de Boralex : La ZSC : « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie » inclut une partie du bois de Labroye.

L'éolienne la plus proche est implantée à plus de 3,5 km de la ZSC comprise dans le Bois de Labroye.

Cette ZSC a été prise en compte dans l'évaluation Natura 2000 (cf. la page 129 du volet écologique). Les espèces inscrites au Formulaire Standard de données sont : le Grand Rhinolophe / Barbastelle d'Europe / Murin à oreilles échanquées / Murin de Bechstein / Grand Murin

La sensibilité à l'éolien pour ces espèces de nulle à très faible ; leur vulnérabilité à l'éolien a été qualifié de très faible (page 130 du Volet Ecologique).

Des suivis récents ont mis en évidence la présence de ces espèces à moins d'1 km de la zone d'implantation prévu, ainsi que la présence en période de repro de pipistrelle commune et Sérotine commune (des espèces plus particulièrement impactées par les éoliennes).

Il s'agit également d'une zone de transit et de migration importante avec des contacts de Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius. A nouveau des espèces très impactées par les éoliennes.

Réponse de Boralex : Les espèces citées par la CMNF (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius) ont été contactées lors des prospections terrain en suivi actif ou passif au sol et également lors d'un suivi continu sur mât de mesures de juin 2015 à juin 2016 et lors des inventaires terrain de 2017 (voir note « réponse aux demandes de compléments sur les chauves-souris et les oiseaux »).

Les résultats ont été présentées de la page 80 à la page 89 du Volet Ecologique ainsi que dans la « réponse aux demandes de compléments sur les chauves-souris et les oiseaux ».

Il en ressort que les **enjeux liés aux chiroptères sont donc faibles pour les parcelles cultivées**, modérés pour les zones tampons autour des bois, des haies et des prairies servant de zone de déplacement et de chasse, forts pour les secteurs qui concentrent l'activité et la diversité chiroptérologique, à savoir les prairies bocagères et les haies, et très forts pour les boisements qui concentrent des espèces menacées et des gîtes potentiels. Ces enjeux ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet selon la démarche éviter et Réduire (voir page 124 du Volet Ecologique).

Aucun impact significatif n'est ressorti.

Il existe déjà de nombreux parcs éoliens dans ce secteur, pour lesquels il n'y a pas eu de réels suivis post-installation sur la mortalité, ni de mesures compensatoires pour les chiroptères malgré la richesse de la zone.

Nous commençons à nous inquiéter sérieusement sur l'impact cumulé de ces parcs. Nous constatons depuis quelques années un déclin important des Barbastelles dans le secteur, les causes ne sont pas clairement identifiées et elles sont peut-être multiples mais les éoliennes peuvent en être une, ou fragiliser les effectifs déjà réduits, surtout avec une implantation aussi proche de la zone principale de repro, et d'hibernation.

Réponse de Boralex : La question des effets cumulés a été prise en compte conformément à la réglementation en vigueur en page 124 de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

Il y est indiqué qu'aucun effet cumulé sur les chiroptères n'est attendu.

Nous disposons des données de suivis et des résultats et cartos de nos études si besoin.

Réponse de Boralex : La CMNF a directement été consultée par le Bureau d'études AUDDICE. Ces éléments sont référencés en annexe 3 du Volet Ecologique (page 147) et ont ensuite été croisés aux prospections terrain du bureau d'études Auddicé pour une prise en compte des enjeux et des impacts associés.

Si d'autres nouveaux éléments étaient à fournir à Boralex, la société en prendrait compte, telle que cela avait déjà fait dans le Volet Ecologique.

Les mesures proposées par le promoteur, ne sont pas satisfaisantes pour la pérennité des populations locales et migratrice (le bridage est évoqué mais nous n'avons aucune garantie sur sa mise en oeuvre, pas de mesures compensatoires prévues, des éoliennes trop proches d'éléments structurants du paysage, et pas vraiment d'étude sur l'effet cumulé des nombreux parcs déjà en activité et des barrières que cela constituent).

Réponse de Boralex : Telle qu'indiqué dans une des réponses précédentes, au regard de la mise en place des mesures d'évitement pour l'ensemble des éoliennes, l'impact résiduel pour les chiroptères est considéré comme non significatif (voir page 124 du Volet Ecologique et « réponse aux demandes de compléments sur les chauves-souris et les oiseaux »).

Boralex s'engage à mettre en place les mesures proposées dans l'étude d'impact.

De plus, selon le protocole de suivi environnemental en vigueur et selon les mesures proposées (voir page 33 de la « réponse aux demandes de compléments sur les chauves-souris et les oiseaux »), un suivi d'activité en nacelle (sur l'éolienne E06) des chiroptères sera mis en place la première année de fonctionnement du parc éolien et sera couplé à un suivi de mortalité au sol. Selon les résultats de ce suivi, les paramètres de bridage pourront être adaptés.

Nous tenons aussi à faire part de la volonté de Boralex d'échanger avec la CMNF des points évoqués précédemment au cours d'une réunion.

Avis du CE :

Le commissaire enquêteur apprécie : la précision, la clarté, la lisibilité des réponses apportées par La SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES.

Les réponses à chacun des sous-thèmes sont claires et bien détaillées Pas de commentaire particulier du commissaire enquêteur qui prend acte des réponses argumentées qui sont présentées par le pétitionnaire.

COMMENTAIRE N° 12 REF OBSERVATIONS N°20-11- 45 DOCUMENT N° 3

Le mar. 10/07/2018 14:21

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

GRIOCHE

Adresse de messagerie:

xgrioche@yahoo.com

Sujet:

Adresse mail pour envoyer contribution

Message:

Bonjour,

*Je souhaite livrer ma contribution à l'enquête publique via email (contribution de 46 pages).
Pouvez vous s'il vous plait m'indiquer une adresse mail pour vous l'envoyer ?*

Cordialement,

Mr Grioche

Avis du CE :

Aucun commentaire concernant cette observation

COMMENTAIRE N° 13

Le mar. 10/07/2018 18:55

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Belvas Pierre-Henri

Adresse de messagerie:

gaec.belvas@orange.fr

Sujet:

Contre le projet éolien

Message:

L'ÉOLIEN EST INUTILE CAR :

- *la France produit déjà un excédent, 11 % de sa production est exporté,*
- *ne change rien sur le réchauffement climatique, en effet notre pays ne produit plus que 6 % d'électricité fossile qu'il faut notamment conserver lors des piques de consommation (par grand froid par exemple) où les éoliennes ne tournent pas car il n'y a pas de vent.*
- *aucun impact sur l'emploi en France, car elles sont souvent fabriquées en Allemagne et les équipes de montage viennent des pays de l'Est (Travailleurs détachés),*
- *augmentation des factures car une part sert à financer les subventions allouées au société éolien.*
- *peu performant, les éoliennes tournent qu'à 25 % environ de leurs capacités.*
- *perte de la valeur des habitations, jusqu'à 40 % de perte suite aux nuisances sonore, visuelle, cela saccage nos paysages de campagne et de plus cela endommage le réseau de télévision....*
- *peu ou presque pas d'argent donné par ces sociétés aux communes. La grande majorité des aides reviennent au propriétaire ou au locataire mais tout le monde subit ses nuisances alors pourquoi pas hypothéquer les terres par la commune et que tous les habitants aient une répercussion financière et ainsi profitent des avantages mais aussi des inconvénients.*
- *coût financier important, et pourtant la caution réglementaire de 50 000 euros pour enlever une éolienne est dérisoire comparé aux frais réels. On est plus près de 150 000 euros.*
- *pas écologique, les 400 mètres cube de béton déversés et les 50 tonnes de ferraille pour confectionner le soc ne seront jamais enlevés.*

En conclusion, j'espère que si le projet va jusqu'à son terme, la réglementation sera bien respecté étant donné que j'ai une parcelle à proximité de l'éolienne n° 2.

Cordialement

Commentaire n° 13 : M. Pierre-Henri BELVAS

*- la France produit déjà un excédent, 11 % de sa production est exporté,
- ne change rien sur le réchauffement climatique, en effet notre pays ne produit plus que 6 % d'électricité fossile qu'il faut notamment conserver lors des piques de consommation (par grand froid par exemple) où les éoliennes ne tournent pas car il n'y a pas de vent.*

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

- aucun impact sur l'emploi en France, car elles sont souvent fabriquées en Allemagne et les équipes de montage viennent des pays de l'Est (Travailleurs détachés),

Réponse de Boralex : L'installation d'un parc éolien a un réel impact sur l'activité économique et l'emploi local. Ces aspects sont présentés au sein du paragraphe *H.1) Bénéfices du projet pour les collectivités locales et les riverains* de ce mémoire, dans la partie *iii. Impact sur l'activité économique et l'emploi*. Il est important de rappeler ici que Boralex est une entreprise du Pas-de-Calais dont le siège social est la base de maintenance sont situés à Blendecques.

- augmentation des factures car une part sert à financer les subventions allouées au société éolien.

Réponse de Boralex : Il est fait référence ici est la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), un paragraphe de ce mémoire y est consacré (voir partie *K. Documents remis par Monsieur d'HAUTEFEUILLE* de ce mémoire). Il y est notamment présenté le cout réel par ménage de cette CSPE et la part qu'y représente le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'éolien.

- peu performant, les éoliennes tournent qu'à 25 % environ de leurs capacités.

Réponse de Boralex : Les caractéristiques des différentes éoliennes qui pourraient être installées pour le projet de Caumont-Chériennes sont présentées dans l'annexe 4 page 22 du document 4-6-Annexes de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

On peut notamment y lire que les modèles de machines retenus produisent globalement de l'électricité sur une plage de vitesse de vent allant de 3m/s (10.8km/h) à 22m/s (79.2km/h). Les éoliennes vont ainsi produire de l'électricité en quasi-permanence.

- perte de la valeur des habitations, jusqu'à 40 % de perte suite aux nuisances sonore, visuelle, cela saccage nos paysages de campagne et de plus cela endommage le réseau de télévision....

Réponse de Boralex : Concernant l'impact de l'éolien sur l'immobilier, ce sujet est présenté dans le paragraphe *G. Impact de l'éolien sur le patrimoine immobilier* de ce mémoire.

- peu ou presque pas d'argent donné par ces sociétés aux communes. La grande majorité des aides reviennent au propriétaire ou au locataire mais tout le monde subit ses nuisances alors pourquoi pas hypothéquer les terres par la commune et que tous les habitants aient une répercussion financière et ainsi profitent des avantages mais aussi des inconvénients.

Réponse de Boralex : Le parc éolien de Caumont-Chériennes générera un certain nombre de les bénéfices et retombées positives qui bénéficieront à un large public et pas uniquement aux propriétaires et exploitants (voir *H.1) Bénéfices du projet pour les collectivités locales et les riverains* de ce mémoire).

Avis du CE :

Le commissaire enquêteur apprécie : la précision, la clarté, la lisibilité des réponses apportées par La SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES. Nombre de ses thèmes indiqués ci-dessus ont déjà été traités par le commissaire enquêteur

Les réponses à chacun des sous-thèmes sont claires et bien détaillées Pas de commentaire particulier du commissaire enquêteur qui prend acte des réponses argumentées qui sont présentées par le pétitionnaire.

COMMENTAIRE N° 14

Le mar. 10/07/2018 19:06

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Anne-Sophie Dumortier

Adresse de messagerie:

ansodumortier@gmail.com

Sujet:

contre le projet éolien

Message:

Je suis contre ce projet car j'ai fait le choix de vivre à la campagne et profiter de tous ses avantages, paysages, calme, faune... et donc si ce projet voit le jour, je n'ai plus d'intérêt à avoir fait ce choix là.

Dans le Nord pas de calais, ce paysage est déjà très chargé en éoliennes et donc de grâce pour les habitants et le tourisme merci de préserver ce coin là encore épargné.

On sait que c'est à la mode, que le gouvernement insiste pour ce mode d'électricité mais est-ce raisonnable d'en mettre à outrance? sans préserver aucun espace vierge. De plus, les espaces verts sont de plus en plus courtisés, habitant à la campagne, cela est un fort atout.

Cordialement

Commentaire n° 14 : Mme. Anne-Sophie DUMORTIER

Dans le Nord pas de calais, ce paysage est déjà très chargé en éoliennes et donc de grâce pour les habitants et le tourisme merci de préserver ce coin là encore épargné.

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

Avis du CE :

Prend acte de la réponse du pétitionnaire – aucun autre commentaire

COMMENTAIRE N° 15**Le mercredi 11 juillet 2018 08:12**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:*Veronica Jones***Adresse de messagerie:**veronicajones2009@hotmail.co.uk**Sujet:***projet Eolian Boralex***Message:**

Je suis très déçu d'apprendre que d'autres éoliennes sont prévues dans cette région. Nous avons été informés que cette région n'aurait pas plus comme elle était dans une zone respiratoire en raison du grand nombre déjà ici ... Ma principale préoccupation est pour la faune; les sympathisants des éoliennes et ceux qui vont recevoir des grosses sommes d'argent grâce à ces machines laides nous disent qu'il n'y a pas de danger pour les oiseaux, les chauves-souris et d'autres animaux dans la campagne mais je remarque qu'il y a beaucoup moins d'oiseaux migrateurs qu'il n'y en avait il y a dix ans et le danger pour les chauves-souris est bien connu. Il vaudrait certainement mieux ralentir la prolifération de ces monstruosité avant qu'il ne soit trop tard au lieu d'augmenter leur nombre et d'alimenter les poches des propriétaires des terrains et des exploitants des éoliennes avec de l'argent. Nous devrions pécher par excès de prudence avant qu'il ne soit trop tard !!!

Commentaire n° 15 : Mme. Veronica JONES

grâce à ces machines laides nous disent qu'il n'y a pas de danger pour les oiseaux, les chauves-souris et d'autres animaux dans la campagne mais je remarque qu'il y a beaucoup moins d'oiseaux migrateurs qu'il n'y en avait il y a dix ans et le danger pour les chauves-souris est bien connu. Il vaudrait certainement mieux ralentir la prolifération de ces

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique ;
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique ;
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations et E. L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux) de ce mémoire.*

souris est bien connu. Il vaudrait certainement mieux ralentir la prolifération de ces monstruosité avant qu'il ne soit trop tard au lieu d'augmenter leur nombre et d'alimenter les poches des propriétaires des terrains et des exploitants des éoliennes avec de l'argent. Nous

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué

Enquête publique**Demande d'Autorisation d'exploiter un parc éolien par la société BORALEX-CAUMONT-CHERIENNES.****Page 48 sur 61**

comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

Avis du CE :

Prend acte des réponses du pétitionnaire – Les éoliennes marquent le paysage, c'est vrai, mais n'oublions pas que l'énergie éolienne est complètement réversible. Il est bien probable, que le changement climatique modifiera le paysage d'une manière beaucoup plus brutale.

COMMENTAIRE N° 16

Le mer. 11/07/2018 10:54

Auteur:

Monsieur et Madame Dupont

Adresse de messagerie:

coordin.ipr@orange.fr

Sujet:

Questions sur le projet d'implantation d'éoliennes Caumont & Chériennes

Message:

Questionnement concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la Zone de Chériennes-Caumont dans le Pas-de-Calais.

« La nouvelle marque touristique « la Belle Vie » met à l'honneur la Destination campagne du Pas-de-Calais. Ce projet développé par l'agence est sans précédent puisque c'est la première fois qu'elle assure la promotion du secteur rural en s'appuyant sur une stratégie de marque et sur un plan de communication dédié. Cette nouvelle destination est proposée à une clientèle de proximité, française mais aussi britannique et belge. Si le littoral et l'Artois sont connus du grand public, les vallées et les marais du Pas-de-Calais le sont beaucoup moins. Ils recèlent pourtant de véritables pépites à faire découvrir au grand public.

Du fin février à fin mars, un plan d'action puissant est lancé en région comme à l'international pour faire connaître cette nouvelle Destination campagne:

- un affichage en gares de la région Nord-Pas de Calais ;*
- un plan on line sur les marchés français, belge et britannique ;*
- une communication de proximité par le relais de la presse et des opérateurs touristiques ;*
- un film générique de 2 minutes sur le site internet et la chaîne Youtube «*

Ces informations sont extraites du site marketing.territorial.org

Ce texte appelle plusieurs questions :

Question 1 : Il est clair que le département souhaite développer une image attractive et positive des pépites que recèle la campagne de notre département et particulièrement les vallées et les marais. Le secteur de Chériennes Caumont se trouve sur le territoire des 7 vallées.

Pourquoi continuer à enlaidir notre campagne avec des éoliennes qui gagnent en gigantisme

à chaque projet?

Un argument avancé est que les éoliennes sont une plus-value permettant d'attirer le tourisme par leur aspect bucolique et environnemental.

Question 2 : pourquoi existe-t-il des oppositions fortes, voire des interdictions sur les sites à proximité de monuments historiques ou des sites touristiques?

Corollaire : Pourquoi continuer à prendre les gens pour des imbéciles en leur faisant prendre des vessies pour des lanternes?

Le secteur de Chériennes-Caumont fait partie des pépites à préserver de par sa proximité de la vallée de la Canche, de son paysage vallonné propice au ressourcement. Deux éoliennes sont prévues sur le territoire de Caumont à proximité de 2 petits bois qui créent un charme inimitable. Certes, il est regrettable que, jadis, la folie du remembrement ait supprimé des chemins historiques comme « la voie des morts » entre Chériennes et Caumont. Maintenant, on veut à nouveau rompre le charme de ce site par le chemin des éoliennes, autant de calvaires qui vont signer la mort à petit feu du bien vivre et du tourisme dans ce secteur.

Question 3 : Pourquoi dépenser tant d'argent pour des campagnes publicitaires si, par ailleurs, on s'attache à enlaidir le patrimoine qui est l'objet même de la campagne de publicité et du lancement de la nouvelle marque « La Belle Vie »?

Si certains remettent en cause la notion de pépite pour ce territoire, je leur conseille de visiter le jardin remarquable nommé « Le jardin des Lianes » situé à Chériennes. Les propriétaires ont su mettre à profit une passion pour créer un site remarquable et l'offrir à la visite du public. D'autres jardins remarquables se sont développés également dans la région.

Question 4 : Faut-il considérer que cet effort de toute une vie de travail n'est pas une pépite à préserver, à valoriser?

Pour continuer sur l'antagonisme d'une politique éolienne non mesurée et la politique touristique, il suffit de se promener sur ce secteur pour constater que le paysage est entièrement mité par la prolifération des parcs éoliens qui gagnent toujours en hauteur et en démesure. En attente, le projet des éoliennes du lin qui fait actuellement l'objet d'un recours dont on ne sait le résultat. Il n'est pas impossible que le lobby pro éolien fasse évoluer la décision du préfet.

Cependant, être pour le développement touristique du territoire ne signifie pas être résolument contre l'éolien.

Des études ont été faites pour développer l'éolien en Pas-de-Calais. Le schéma initial pour l'éolien dans notre secteur prévoyait les sites de Lambus et Campagne les Hesdin comme zones d'implantation d'éoliennes. Ce site a d'ailleurs été très fortement investi par l'éolien.

Question 5 : Pourquoi une prolifération d'éoliennes en dehors du schéma initialement prévu pour l'éolien ?

Question 6 : Pourquoi payer des études pour déterminer des sites acceptables pour l'éolien si, par ailleurs, on explose les projets et les installations sur d'autres lieux au motif qu'ils n'ont pas été formellement exclus du schéma de développement de l'éolien ? De qui se moque-t-on? A la fois du contribuable et du citoyen?

Ce projet des éoliennes de Chériennes-Caumont pose aussi le problème du développement de l'éolien sur le département et sur la région des Hauts de France. Nous ne pouvons livrer

notre région à la prolifération de l'éolien car nous engageons le développement et l'image de notre région. Xavier Bertrand fait preuve d'une bonne analyse quand il met en avant sa circonspection face à l'inflation des projets et des réalisations en ce domaine.

Question 7 : faut-il livrer l'avenir de notre région à des politiques de court terme privilégiant l'éolien ou à une vision plus ambitieuse qui tienne compte des populations, des territoires et du bien-vivre?

Un autre argument serait que les détracteurs de l'éolien soient contre le progrès, contre l'écologie.

Question 8 : le gigantisme, la pollution visuelle de jour comme de nuit, les possibles méfaits sur la santé sont-ils des preuves de progrès?

Quel est l'impact global sur la réduction des terres agricoles de l'implantation de l'éolien?

Dans le document d'information (journal de l'éolien N°3 de janvier 2017) de la société Boralex, il est indiqué que le projet Caumont&Chériennes respecte l'environnement avec notamment un éloignement des zones boisées. Or, sur le plan proposé, l'éolienne N° 6 se trouve à proximité de deux bois, environ 250m. Je rappelle que ces zones boisées sont importantes pour la biodiversité de la faune et de la flore.

Normalement, l'étude menée durant 1 an aurait dû s'apercevoir que ces bois jouent un rôle important pour la reproduction des espèces. Les éoliennes N° 6 et N°5 sont susceptibles de les déranger et ainsi créer préjudice à l'équilibre écologique.

Question 9 : Qui a financé l'étude d'impact écologique? L'indépendance de la société d'étude est-elle avérée?

Question 10 : pourquoi la société Boralex induit-elle en erreur dans son document d'information, car effectivement 250m (distance de l'éolienne N°6 par rapport aux 2 bois) peut-être considéré comme une proximité?

Question 11 : Les conséquences sur l'équilibre écologique ont-elles été bien mesurées? Notamment l'impact sur les chiroptères, espèces protégées qui font l'objet d'attention pour leur rôle dans la biodiversité, a-t-il été bien apprécié?

Sur Boulogne-sur-mer, une équipe de chercheurs a mis au point des hydroliennes fonctionnant avec les marées tout en respectant la faune, la flore et l'environnement visuel.

Question 12 : pourquoi ces technologies alternatives ne sont pas plus développées?

Question 13 : S'il s'avérait que sur un plan technologique l'éolien soit une technologie qui s'impose face aux autres, pourquoi cette technologie n'est-elle pas inscrite dans un plan national de développement, pourquoi n'est-elle pas d'intérêt public et dépend-elle d'intérêts très privés?

Question 15 : Pourquoi les efforts consentis par tous les habitants des régions touchées par l'éolien ne profitent qu'à quelques propriétaires terriens et d'un nombre encore moins important d'entreprises privées qui bénéficient d'une manne annuelle durant de nombreuses années?

Question 16 : Pourquoi l'éolien offshore dont les effets visuels et sur la santé sont limités, dont l'efficacité énergétique est bien meilleure que sur terre n'est quasiment pas développé en France alors que nous avons des milliers de km de côtes? Pourquoi notamment avoir refusé l'implantation d'un parc éolien au large de la ville du Touquet? Pourquoi continuer à détruire notre patrimoine rural, nos campagnes alors que des solutions alternatives existent?

Pourquoi dépenser beaucoup d'argent et d'effort pour valoriser notre territoire, développer son attractivité si en même temps d'autres projets viennent anéantir ce travail?

Ma femme et moi sommes de simples citoyens. Nos remarques sont plus le fruit du bon sens que de propos partisans. C'est aussi le fruit de l'expérience. Nous avons connu l'éradication des haies. Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'abus dans ce domaine est préjudiciable. A Caumont, le village est régulièrement inondé car les terres ne sont plus retenues. On replante les haies à coup de subventions après les avoir détruites à coup de subventions. Arrêtons les incohérences et développons un vrai plan énergie qui intègre toutes les données, qu'elles soient de nature environnementale, économique, touristique et de bien-être des populations. Notre région vient à peine de sortir de l'univers noir laissé par les mines. Nous commençons à nous préoccuper de la richesse naturelle et esthétique de notre région. Ne retombons pas à nouveau dans des projets qui vont plomber le devenir de notre région. Le nombre important des projets sur le Pas-de-Calais montre bien une démesure qu'il faut absolument endiguer. Préparer l'avenir de nos enfants, c'est réfléchir et mettre en œuvre des solutions intelligentes. La surabondance de l'éolien n'est pas une bonne solution.

Commentaire n° 16 : M. et Mme. DUPONT

Question 1 : Il est clair que le département souhaite développer une image attractive et positive des pépites que recèle la campagne de notre département et particulièrement les vallées et les marais. Le secteur de Chériennes Caumont se trouve sur le territoire des 7 vallées.

Pourquoi continuer à enlaidir notre campagne avec des éoliennes qui gagnent en gigantisme à chaque projet?

Réponse de Boralex : L'intérêt de ce mode de production d'électricité est présenté dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire. Il y est notamment expliqué comment l'éolien s'inscrit dans une démarche écologique, nationale mais également européenne de transition énergétique.

Question 5 : Pourquoi une prolifération d'éoliennes en dehors du schéma initialement prévu pour l'éolien ?

Question 6 : Pourquoi payer des études pour déterminer des sites acceptables pour l'éolien si, par ailleurs, on exploite les projets et les installations sur d'autres lieux au motif qu'ils n'ont pas été formellement exclus du schéma de développement de l'éolien ? De qui se moque-t-on? A la fois du contribuable et du citoyen?

Réponse de Boralex : Les communes de Caumont et Chériennes font bien partie de la liste des communes favorables au développement de l'énergie éolienne identifiées dans le Schéma Régional Eolien du Nord-Pas de Calais (cf. pages 61 du SRE).

Question 8 : le gigantisme, la pollution visuelle de jour comme de nuit, les possibles méfaits sur la santé sont-ils des preuves de progrès?

Réponse de Boralex : Le paragraphe D.2) *Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...* de ce mémoire présente les résultats d'un certain nombre d'études portées sur le sujet des impacts des éoliennes sur la santé et le corps humain menées à travers le monde.

Quel est l'impact global sur la réduction des terres agricoles de l'implantation de l'éolien?

Réponse de Boralex : Les surfaces agricoles consommées par le projet en phase de construction ainsi qu'en phase d'exploitation sont présentées en page 167 du document 4-1-2-Etude d'Impact sur l'Environnement. Elles représentent environ 18 500 m² en phase d'exploitation et 25 300 m² en phase de construction.

Normalement, l'étude menée durant 1 an aurait dû s'apercevoir que ces bois jouent un rôle important pour la reproduction des espèces. Les éoliennes N° 6 et N°5 sont susceptibles de les déranger et ainsi créer préjudice à l'équilibre écologique.

Question 11 : Les conséquences sur l'équilibre écologique ont-elles été bien mesurées? Notamment l'impact sur les chiroptères, espèces protégées qui font l'objet d'attention pour leur rôle dans la biodiversité, a-t-il été bien apprécié?

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune et la flore a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique ;
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique ;
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

Il est à noter que lors du dépôt des compléments sur le projet effectué en octobre 2017, l'éolienne E6 a été décalée de 53m pour des considérations environnementales, voir document 4-1-1-Notice complémentaire de l'étude d'impact sur l'environnement.

Question 12 : pourquoi ces technologies alternatives ne sont pas plus développées?

Réponse de Boralex : Le développement des autres technologies d'énergies renouvelables (hydrolienne, éolienne offshore, photovoltaïque, méthanisation...) est en cours dans notre pays mais doit se faire en parallèle et non en substitution du développement de l'éolien terrestre. Comme cela est précisé dans le paragraphe A.2) *Pourquoi développer l'énergie éolienne* de ce mémoire, l'éolien terrestre fait partie des énergies renouvelables les plus matures et les objectifs que s'est fixés notre pays concernant son développement sont encore loin d'être atteints.

Question 13 : S'il s'avérait que sur un plan technologique l'éolien soit une technologie qui s'impose face aux autres, pourquoi cette technologie n'est-elle pas inscrite dans un plan national de développement, pourquoi n'est-elle pas d'intérêt public et dépend-elle d'intérêts très privés?

Réponse de Boralex : Dans une décision du 13 juillet 2012 concernant un permis de construire d'un parc éolien, le Conseil d'Etat a jugé que : " *alors qu'un tel projet présente un **intérêt public** tiré de sa contribution à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public*"¹.

Question 15 : Pourquoi les efforts consentis par tous les habitants des régions touchées par l'éolien ne profitent qu'à quelques propriétaires terriens et d'un nombre encore moins important d'entreprises privées qui bénéficient d'une manne annuelle durant de nombreuses années?

Réponse de Boralex : Le parc éolien de Caumont-Chériennes générera un certain nombre de les bénéfiques et retombées positives qui bénéficieront à un large public et pas uniquement aux propriétaires et exploitants (voir H.1) *Bénéfices du projet pour les collectivités locales et les riverains* de ce mémoire).

Avis du CE :

Le commissaire enquêteur apprécie : la précision, la clarté, la lisibilité des réponses apportées par La SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES. Nombre de ses questions ont déjà été traitées par le Commissaire enquêteur dans les thèmes, observations courriers et commentaires

COMMENTAIRE N° 17

Le mer. 11/07/2018 11:59

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

société de chasse de la foret de labroye

Adresse de messagerie:

chabannesalain@orange.fr

Sujet:

Enquête publique Eoliennes CHERIENNES-CAUMONT

Message:

Nous représentons 30 chasseurs au sein de notre Société de chasse. Nous sommes très inquiets sur cette installation qui va renforcer la muraille de clignotants nocturnes gênant les migrations. A ce jour, cette zone reste un couloir de migration (forêt d'Hesdin - Dompierre - Labroye et Crécy). Nous avons constaté depuis quelques années que les migrations (oies - pigeons- bécasses et autres) sont à la baisse. Notre forêt est classée "Site Natura 2000" pour les Chauve-souris. Une telle installation va à l'encontre de la démarche des écologistes. Il

¹ Conseil d'État, 6ème et 1ère sous-sections réunies, 13/07/2012, 343306, Inédit au recueil Lebon : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000026198962>

existe donc une totale incohérence à ce niveau. Nous espérons vivement que notre message sera pris en compte pour protéger la nature qui est considérablement menacée.

Au nom de la société de chasse de Labroye,

Xavier DIERICKS - Alain CHABANNES

Commentaire n° 17 : Société de chasse de la forêt de Labroye

pigeons- bécasses et autres) sont à la baisse. Notre forêt est classée "Site Natura 2000" pour les Chauve-souris. Une telle installation va à l'encontre de la démarche des écologistes. Il

Réponse de Boralex : Les impacts du projet sur la faune a fait l'objet d'une étude d'experts menée par un bureau d'études spécialisées. Les résultats de cette étude sont présentés dans :

- ❖ Document 4-3-1 Note complémentaire Volet Ecologique ;
- ❖ Document 4-3-2-Volet Ecologique ;
- ❖ Paragraphes D.1) *Perturbations des oiseaux, de leurs migrations et de leurs nidations* et E. *L'impact sur la flore et surtout sur la faune, perturbation des animaux (chauves-souris, oiseaux)* de ce mémoire.

Il est à noter que l'incidence des sites Natura 2000 a fait l'objet d'une analyse dédiée de la part du bureau d'études écologique qui se trouve en pages 129 et 130 du document 4-3-2 Volet Ecologique de l'Etude d'Impact. Le site Natura 2000 de la forêt de Labroye est bien référencé et pris en compte comme zone spéciale de conservation FR3100489 "pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie". Cette évaluation conclue à l'absence d'incidence du projet de Caumont-Chériennes sur le réseau Natura 2000 et donc avec la zone spéciale de conservation FR3100489.

Cette conclusion est confirmée par l'Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet émis le 6 mars 2018. On peut ainsi lire en page 10 de ce document : " *L'évaluation des incidences Natura 2000 est bien réalisée, elle conclut sur l'absence d'incidences sur les sites Natura 2000.*"

Avis du CE :

Prend acte de la réponse de la SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES

Les bureaux d'études du porteur de projet éoliens ont travaillé avec les associations environnementales, notamment la Coordination Mammalogique Nord de France (CMNF) afin d'étudier la sensibilité environnementale de la zone envisagée pour leur projet lors de l'étude d'impact préalable à la délivrance de l'autorisation d'exploiter par le Préfet. Les résultats de ces études permettent de déterminer l'implantation la plus adaptée des éoliennes et leur disposition.

Un suivi environnemental (dont le protocole a été élaboré par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien avec la LPO, la SFEPM et la profession éolienne) est également mis en place pendant les trois premières années de fonctionnement du parc, puis tous les dix ans.

COMMENTAIRE N° 18

Le mer. 11/07/2018 13:13

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:
sellier

Adresse de messagerie:
christophesellier@hotmail.fr

Sujet:
éoliennes cheriennes caumont

Message:
bonjour

*je suis contre ce projet qui va dénaturer notre région.
les documents produits par la société BORALEX ne sont sincères et cela pour plusieurs raisons.
BORALEX tente de faire croire qu'il y a eu une concertation avec la population ce qui est faux puisqu'il y a eu 2 permanences d'information mais pas de réunion publique. pas de compte rendu du soi-disant comité de suivi.
on ne veut pas la transformation de notre paysage sans notre accord.
les mesures proposées par BORALEX sont grotesques : plantation d'arbres fruitiers à cheriennes pour ne plus voir les éoliennes (sic) et suppression d'un gros panneau edf dans caumont .*

*il y a très peu de photomontages dans l'étude et elles ne permettent pas de se rendre compte de l'impact futur.
il est enfin clairement indiqué que boralex a sous-estimé l'impact sonore de ce projet.*

*Pour toutes les raisons et bien d'autres encore je suis contre ce projet qui j'espère n'ira pas à son terme.
Notre région comme l'a souligné Xavier BERTRAND a trop d'éoliennes*

Commentaire n° 18 : M. Christophe SELLIER

les mesures proposées par BORALEX sont grotesques : plantation d'arbres fruitiers à cheriennes pour ne plus voir les éoliennes (sic) et suppression d'un gros panneau edf dans caumont .

Réponse de Boralex : Comme il est justement rappelé dans ce commentaire, il s'agit ici de **propositions** de mesures d'accompagnement qui seront précisées en concertation avec les acteurs du territoire lors de la mise en service du parc éolien.

il y a très peu de photomontages dans l'étude et elles ne permettent pas de se rendre compte de l'impact futur.

Réponse de Boralex : Pour le projet de Caumont-Chériennes, 55 photomontages ont été réalisés alors que le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres indique quant à lui qu'« un maximum d'environ 35 points apparaît proportionné ». L'étude est donc allée au-delà de cette recommandation afin de pouvoir balayer l'ensemble des enjeux tout en restant représentatif avec un nombre de photomontages suffisant.

il est enfin clairement indiqué que boralex a sous estimé l'impact sonore de ce projet.

Réponse de Boralex : Concernant l'impact sonore, un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le paragraphe C. *Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire

Avis du CE :

Les réponses à chacun des sous-thèmes sont claires et bien détaillées.

COMMENTAIRE N° 19

Le mer. 11/07/2018 18:10

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

H.MAILLARD

Adresse de messagerie:

herve.maillard9@wanadoo.fr

Sujet:

futur parc éoliens caumont cheriennes

Message:

non aux horribles machines qui nous polluent la vision de la nature et détruit énormément d animaux de surface et souterrain engendre aussi des nuisances sur les êtres vivants et aussi sur les nouvelles technologies. Pourquoi quand il fait chaud ou trop de vent sont elles inertes ??Que deviendront elles en fin de vie??Peut-être des sculptures gigantesque!!!!Que nous laisserons à nos enfants ?? Merci du cadeaux.

Commentaire n° 19 : M. Hervé MAILLARD

des nuisances sur les êtres vivants

Réponse de Boralex : Le paragraphe D.2) *Infrasons, troubles du sommeil, maux de tête...* de ce mémoire présente les résultats d'un certain nombre d'études portées sur le sujet des impacts des éoliennes sur la santé et le corps humain menées à travers le monde.

Pourquoi quand il fait chaud ou trop de vent sont elles inertes

Réponse de Boralex : Les caractéristiques des différentes éoliennes qui pourraient être installées pour le projet de Caumont-Chériennes sont présentées dans l'annexe 4 page 22 du document 4-6-Annexes de l'Etude d'Impact sur l'Environnement.

On peut notamment y lire que les modèles de machines retenus produisent globalement de l'électricité sur une plage de vitesse de vent allant de 3m/s (10.8km/h) à 22m/s (79.2km/h). Les éoliennes vont ainsi produire de l'électricité en quasi-permanence.

Que deviendront elles en fin de vie??

Réponse de Boralex : Concernant le devenir des éoliennes au moment de la fin d'exploitation du parc, leur démantèlement est prévu (décret 2011-985 du 23 août 2011) et budgété à hauteur de 50 000 € par éolienne (Arrêté du 26 août 2011), par la constitution de garanties financières de démantèlement, à la charge de l'exploitant (Boralex), et ce, dès la mise en service du parc éolien (voir pages 34 et 35 du document 3-Description de la demande).

Il faut noter que ces garanties financières sont constituées auprès d'organismes bancaires et seront toujours disponibles même en cas de défaillance de l'exploitant.

Avis du CE :

Les réponses à chacun des sous-thèmes sont claires et bien détaillées Pas de commentaire particulier du commissaire enquêteur qui prend acte des réponses argumentées qui sont présentées par le pétitionnaire.

COMMENTAIRE N°20

Le mer. 11/07/2018 18:51

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

GDEAM-62

Adresse de messagerie:

gdeam.asso@wanadoo.fr

Sujet:

enquête publique relative aux éoliennes de Caumont/Cheriennes

Message:

A la commission d'enquête,

Le GDEAM n'a pas d'hostilité de principe à l'éolien. Toutefois, on ne peut que constater le nombre important de machines installées ou autorisées et à installer dans le département à ce jour (500 ?). La saturation qui en découle est un facteur déterminant à prendre en compte dans l'analyse de nouveaux projets. Le secteur géographique concerné par ce projet est particulièrement bien équipé. Certains projets ont même entaché malheureusement des paysages sensibles du département (éoliennes de Gouy-Saint-André en covisibilité du site historique de la ferme de Saint-André, "mur" d'éoliennes en surplomb du versant sud de l'Authie près de Labroye...). Il nous semble que le paysage rural indemne de covisibilité avec les parcs éoliens est en train de devenir l'exception en Montreuillois, Artois et Haut-Pays d'Artois. Ce phénomène n'est pourtant pas suffisamment pris en considération dans les études d'impact éolien. Ainsi, l'appréciation de la banalité d'un paysage rural doit-elle être revue à l'aune de cette nouvelle donnée aujourd'hui. Ce qui était banal hier ne l'ai plus forcément aujourd'hui.

Le projet soumis à enquête publique est de nature à faire irruption dans un contexte de villages de plaine rapprochés sur l'interfluve entre Canche et Authie. La ligne d'éoliennes constituera un "mur" entre les deux agglomérations et à proximité des habitations. L'impact sur la vie des populations et l'impact paysager sera très important, ce que souligne l'évaluation environnementale. Les mesures d'accompagnement proposées par le pétitionnaire ne sont pas de nature à y changer quoi que ce soit, d'autant que les photomontages exclusivement avec des végétations feuillées sont à l'avantage du projet. Pourtant, les arbres sont dénudés 6 mois de l'année. En fait, cet impact paraît impossible à résorber sérieusement compte tenu de la hauteur et la proximité des machines.

L'étude d'impact montre des potentialités pour les chiroptères. En particulier l'éolienne 3 sera à 115 mètres des arbres et haies les plus proches. Le pétitionnaire considère que ce n'est pas grave puisque le caractère fonctionnel de ces éléments de végétation ne serait pas optimal. La protection de la biodiversité commande une autre lecture : des potentialités existent qu'il s'agit de ne pas prendre le risque de stériliser. S'il n'est pas possible de l'éloigner, l'éolienne n°3 devrait donc être abandonnée. L'amélioration de la fonctionnalité écologique de ces prairies bocagères devrait être une mesure compensatoire.

En ce qui concerne le bruit, il n'est pas acceptable de ne pas connaître la situation à venir. Devant les manquements du dossier, l'évaluation environnementale a préconisé un suivi post-installation afin de déterminer si les seuils seront acceptables pour chaque éolienne. Une telle stratégie pose un double problème. Le premier est relatif à l'information du public qui est en droit de connaître ces informations dans le cadre de l'enquête publique. Le second est relatif à la légalité de l'étude d'impact qui aurait du être complétée avant enquête publique.

En conclusion, le GDEAM considère, d'une part que ce dossier est incomplet, d'autre part, que ce projet est de nature à porter une atteinte excessive à la qualité de vie des populations locales et au paysage rural dans un contexte de saturation locale.

M. Everard

Commentaire n° 20 : GDEAM-62

jour (500 ?). La saturation qui en découle est un facteur déterminant à prendre en compte dans l'analyse de nouveaux projets. Le secteur géographique concerné par ce projet est

Réponse de Boralex : La saturation visuelle du paysage a fait l'objet d'une analyse particulière au cours de l'étude paysagère du projet éolien de Caumont-Chériennes. Cette analyse est réexpliquée dans le paragraphe B.1). *Saturation visuelle de l'environnement de ce mémoire.*

Les conclusions de cette étude se trouvent dans le tableau en page 89 du document 4-2-Volet Paysager du dossier. Il ressort de cette analyse qu'aucune des 15 communes étudiées ne présente un angle exempt de vue sur l'éolien inférieur à 60° (synonyme de saturation) en prenant en considération le parc éolien de Caumont-Chériennes. Cela est dû notamment aux larges respirations visuelles entre les parcs.

l'évaluation environnementale. Les mesures d'accompagnement proposées par le pétitionnaire ne sont pas de nature à y changer quoi que ce soit, d'autant que les

Réponse de Boralex : Comme il est justement rappelé dans ce commentaire, il s'agit ici de **propositions** de mesures d'accompagnement qui seront précisées en concertation avec les acteurs du territoire lors de la mise en service du parc éolien.

L'étude d'impact montre des potentialités pour les chiroptères. En particulier l'éolienne 3 sera à 115 mètres des arbres et haies les plus proches. Le pétitionnaire considère que ce n'est pas grave puisque le caractère fonctionnel de ces éléments de végétation ne serait pas optimal. La

Réponse de Boralex : Cette évaluation a fait l'objet d'analyses complémentaires réalisées par le bureau d'études Audiccé via la pose d'enregistreurs automatiques (SM4) à l'extrémité de la prairie et à l'endroit de la future éolienne E3. Les enregistrements menés du 14 au 26 juin 2017 ont confirmé la très faible activité sur la zone et relevé la présence de 8 espèces de chauves-souris avec une très grande prédominance de la Pipistrelle commune qui représente 87.6% des contacts au niveau de la haie et 75% au niveau de l'éolienne. Son activité est cependant qualifiée de faible aux deux lieux d'écoute alors que celle des autres espèces est qualifiée d'anecdotique.

Ainsi la distance entre l'éolienne n°3 et la prairie et les arbustes isolés apparaît acceptable aux vues des sensibilités et enjeux identifiés sur le terrain.

Rappelons dans le cadre des mesures d'accompagnement Boralex s'engage à mettre en place un suivi de mortalité pendant la première année de fonctionnement du parc. S'il s'avère que ce suivi met en évidence des résultats anormaux, Boralex mettra en œuvre des mesures correctives nécessaires à la réduction de cet impact (modulation du fonctionnement de la machine).

En ce qui concerne le bruit, il n'est pas acceptable de ne pas connaître la situation à venir.

Réponse de Boralex : Concernant l'impact sonore, un parc éolien est soumis en France à des normes acoustiques très strictes qu'il se doit de respecter. Le parc éolien de Caumont-Chériennes se devra donc de respecter ces normes acoustiques nationales. Le paragraphe C. *Bruit* de ce mémoire rappelle ces obligations et explique comment un Préfet, à la demande de riverains, peut obliger un exploitant de parc éolien à procéder à des contrôles de conformité et à des actions correctives si nécessaire.

Avis du CE :

Le commissaire enquêteur apprécie : la précision, la clarté, la lisibilité des réponses apportées par la SARL BORALEX CAUMONT-CHERIENNES. Nombre de ses questions ont déjà été traitées.

Les réponses à chacun des sous-thèmes sont claires et bien détaillées Pas de commentaire particulier du commissaire enquêteur qui prend acte des réponses argumentées qui sont présentées par le pétitionnaire.